



VOTRE ÉNERGIE
AU CŒUR
DE LA VILLE

RAPPORT ANNUEL

RENOS

Sibelga

RAPPORT ANNUEL

2010

DÉNOMINATION ET FORME

Sibelga, association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

SIÈGE SOCIAL

Quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles

CONSTITUTION

Autorisée par l'arrêté royal du 24 juin 1982.

Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

STATUTS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2010 suivant acte publié à l'annexe au Moniteur belge du 30 septembre 2010.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique "Publications".

Les termes définis dans le lexique en fin d'ouvrage sont suivis d'un astérisque lors de leur première utilisation.



SOMMAIRE

Éditorial	3
Métiers et missions	4
2010 en un coup d'œil	5

01 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sibelga, entreprise du XXI ^e siècle	8
Sibelga et la gestion des réseaux	18
Sibelga au cœur du marché de l'énergie	24
Sibelga et ses missions de service public	32

02 STATISTIQUES

Électricité	40
Gaz	43
Éclairage public	45
Utilisation rationnelle de l'énergie	46
Mesures sociales	48
Relevé d'index de consommation	49
Ressources humaines	49

03 INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES

Organes de gestion et de contrôle	52
Rapport de gestion	56
Rapport du Collège des commissaires	66
Rapport du Commissaire-réviseur	68
Comptes annuels	70
Lexique	104
Bruxelles vue des toits	106

ÉDITORIAL

2010 - 2011: un moment-charnière

En octobre 2011, il y aura cinq ans que Sibelga a repris l'ensemble des activités de gestionnaire de réseaux de distribution. Au cours de ces cinq années, elle a pris en charge la libéralisation complète des marchés de l'électricité et du gaz à Bruxelles. Elle a créé une organisation indépendante, mettant sur pied de nouveaux processus et services. Elle a développé un système informatique propre et plusieurs applications clés pour une gestion indépendante des réseaux.

Dans le même temps, Sibelga a poursuivi un plan d'investissement ambitieux pour ses réseaux, notamment en accélérant le programme de remplacement des canalisations de gaz basse pression en fonte.

Après cette phase de développement, et bien que l'acquisition ou la confirmation de plusieurs certifications atteste d'un progrès continu (ISO 9000.8, Top Employer, Entreprise écodynamique), Sibelga veut encore mieux servir le client et la collectivité. La priorité va maintenant à l'amélioration des processus, à l'accroissement de la productivité et de la qualité ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle génération d'outils informatiques. Pour franchir au mieux cette étape, Sibelga collaborera aussi à des initiatives telles que la nouvelle clearing house fédérale (prévue pour 2015), ou la recherche de synergies avec son homologue wallon ORES dans le domaine des réseaux intelligents.

En matière d'investissements, les priorités évolueront aussi. Le programme de remplacement des réseaux fonte se terminera en 2013. En aval, il est prévu d'accélérer le rythme de remplacement des raccordements gaz et en particulier celui des raccordements aux étages, appelés "colonnes montantes".

Mais en plus de ces investissements à caractère classique, se profilent le "smart grid" et le "smart meter". Cette nouvelle génération technologique doit permettre le développement de la production d'électricité verte et l'introduction progressive d'une gestion plus active de la demande d'électricité. Pour cela, les réseaux de distribution doivent devenir intelligents et bidirectionnels. L'Union européenne considère ces technologies comme indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable.

Sibelga ne cèdera néanmoins pas à une mode technologique qui ferait fi des besoins réels des consommateurs. Elle entend donc aborder ce tournant avec prudence, en recherchant une modernisation progressive guidée par la recherche du meilleur rapport qualité/coût pour le client, et par les leçons des expériences dans les Régions et pays voisins.

Le Comité de direction

MÉTIERS ET MISSIONS

Gestionnaire des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité à Bruxelles, Sibelga vise l'excellence de ses services pour l'ensemble de ses clients.

Sibelga entretient, développe et modernise son **infrastructure** pour répondre aux besoins des consommateurs et de leurs fournisseurs. Elle effectue tous les travaux de raccordement à ses réseaux pour assurer l'approvisionnement en énergie des Bruxellois. *(pages 18 à 23)*

Sibelga garantit l'**accès** à ses réseaux aux différents opérateurs. Elle observe la plus grande impartialité pour que la concurrence fonctionne au mieux et profite à tous les consommateurs.

Elle assure le **relevé** et le traitement de toutes les informations relatives aux compteurs*, aux points de fourniture* et aux données de consommation.

Elle veille à maintenir un **dialogue** avec toutes ses parties prenantes : consommateurs, régulateurs, fournisseurs*, communes... *(pages 24 à 31)*

Sibelga conçoit, construit, entretient et alimente en énergie l'**éclairage public** sur les voiries communales.

Elle est le fournisseur de dernier ressort pour les consommateurs en difficulté disposant du statut de "**client protégé**". Elle fournit également les consommateurs occasionnels sur la voie publique.

Elle promeut l'**utilisation rationnelle de l'énergie** en accompagnant les communes dans leurs investissements et en attribuant les primes Énergie avec la Région et Bruxelles Environnement*. *(pages 32 à 37)*



2010 EN UN COUP D'ŒIL

FAITS MARQUANTS

Février

- ▶ Lancement de la campagne interne de prévention "Équipements de protection individuelle". (page 12)
- ▶ Début des travaux de modernisation du poste de fourniture Vandenbrande. (page 20)

Mars

- ▶ Lancement d'une nouvelle campagne de recrutement. (page 11)

Mai

- ▶ Mise en ligne du nouveau site internet de Sibelga. (page 26)

Juillet

- ▶ Déroulement du chantier "Charles Quint". (page 23)
- ▶ Placement des premiers "dataloggers" pour la comptabilité énergétique des bâtiments communaux. (page 35)

Septembre

- ▶ Explosion rue Gaucheret à Schaerbeek. Les réseaux de Sibelga sont d'emblée mis hors de cause. (page 21)

Octobre

- ▶ Annonce, par le Gouvernement bruxellois, de la suspension de l'attribution des primes Énergie 2010. (page 34)
- ▶ Rénovation de l'installation principale de cogénération* du Quai des Usines. (page 16)

Novembre

- ▶ Signature d'un protocole d'accord entre Sibelga, Eandis, Infrac et Ores relatif à une "clearing house"* fédérale. (page 28)
- ▶ Campagne interne de prévention "Conduite responsable". (page 12)
- ▶ Mise en service des stylos digitaux, nouveau système de lecture optique des "bons mètres" sur chantier. (page 14)

Décembre

- ▶ Fin de la rénovation des bâtiments administratifs du siège de Sibelga. (page 17)
- ▶ Mise en production des premiers modules "électricité" de l'application Atlas*. (page 13)
- ▶ Établissement d'un "roadmap IT" pour l'entreprise. (page 16)

CHIFFRES CLÉS

▶ 6 313 km
de réseau d'électricité

▶ 678 446
points de fourniture d'électricité

▶ 5 273 167 840 MWh
d'électricité transportée

▶ 2 879 km
de réseau de gaz naturel

▶ 493 359
points de fourniture de gaz naturel

▶ 10 971 249 266 MWh
de gaz transporté

▶ 73 460
luminaires

▶ 1 054
collaborateurs
(groupe Sibelga - équivalents temps plein)

01

RAPPORT D'ACTIVITÉS









ENTREPRISE DU XXI^e SIÈCLE

Pour servir au mieux ses clients, Sibelga se prépare aux réseaux "intelligents" de demain sans oublier aujourd'hui l'importance de son personnel, de sa sécurité et de l'environnement.

▶ -35%

d'énergie consommée sur le site de Sibelga entre 2007 et 2010

▶ 146

recrutements permanents et temporaires

DE LA STRATÉGIE À SA MISE EN ŒUVRE

Afin de pérenniser son activité et de tirer parti des opportunités futures, Sibelga établit sa stratégie depuis deux ans selon un processus formalisé. Celle-ci donne une orientation claire à l'entreprise et à ses acteurs; elle les aide à fixer les priorités et à allouer au mieux les ressources dans un environnement de plus en plus dynamique.

Avec cette vision, Sibelga élabore son plan de transformation, qui se traduit dans un portefeuille des projets. Ceux-ci font l'objet d'un suivi global et rigoureux en termes de qualité, de délai et de coût. Ils amènent souvent l'entreprise à faire évoluer ses processus, qui sont pour la plupart consignés et documentés.

La stratégie choisie par Sibelga influence aussi ses activités opérationnelles, notamment à travers la fixation d'objectifs annuels - répercutés à tous les niveaux de l'entreprise. Des indicateurs de résultat dans tous les domaines importants de l'entreprise lui permettent d'avoir une vision globale de sa performance.

Par ailleurs, des audits de conformité sont menés très régulièrement, notamment dans le cadre de la certification ISO 9001-2008 de la société. Ils alimentent un plan d'amélioration continue des processus.



Échanges entre service clientèle et services administratifs, séminaires en guise de "change booster", événements... autant d'occasions de renforcer la connaissance mutuelle et l'entraide.

Sibelga ne peut mettre sa stratégie en œuvre que grâce à l'investissement quotidien de ses quelque mille collaborateurs. Ceux-ci se répartissent entre 3 départements techniques et 7 départements et services de support.

- ▶ Le département **Gestion des réseaux** est responsable de la construction, de l'entretien, du contrôle et de la modernisation des infrastructures de distribution. Ses équipes techniques interviennent tant dans les situations d'urgence que dans l'adaptation des réseaux aux besoins de demain. Elles sont également en charge des raccordements aux réseaux de transport d'électricité à haute tension (Elia) et de gaz à moyenne pression (Fluxys).
- ▶ Le département **Gestion Accès aux réseaux** assure l'interface de Sibelga avec toute sa clientèle, qu'il s'agisse des fournisseurs d'énergie, des consommateurs résidentiels ou professionnels, des clients protégés ou des communes. C'est au sein de ce département que sont notamment effectuées la validation et la rectification des données de consommation relevées chez les clients.

- ▶ Le département **Asset Management** pilote les investissements et la maintenance des réseaux à long terme. Il suit l'évolution des technologies et dispense les formations techniques nécessaires au personnel, gère les achats de biens et de services, etc. Par ailleurs, il est responsable des travaux aux raccordements et aux compteurs effectués chez les clients.
- ▶ Les départements **IT, Ressources humaines, Finances, Communication** ainsi que les services **Stratégie & Organisation, Affaires juridiques et Prévention & Protection** contribuent à la réalisation de ces différentes missions.

Une cinquantaine de personnes dépendent également de **Metrix**, filiale de Sibelga à 100%. Elles effectuent le relevé des index de gaz et d'électricité chez les consommateurs.

"GUERRE DES TALENTS" ET GESTION DES TALENTS

Une nouvelle image pour Sibelga

Tous les nouveaux collaborateurs de Sibelga sont désormais accueillis par des "Sibelguides". C'est le nom qui a été choisi par et pour ces collègues qui se chargent (à côté de leurs tâches quotidiennes) de l'accueil pratique des nouvelles recrues, tandis que les "Parrains" s'assurent sur le terrain qu'ils deviennent autonomes et qu'ils assimilent et respectent les règles de sécurité. Les responsables directs complètent le dispositif.

Cette nouvelle procédure d'accueil tombe à point nommé, car Sibelga veut continuer à attirer de nombreux nouveaux talents. Pour améliorer sa visibilité en tant qu'employeur, elle a développé un nouveau "**branding**" (*encadré*). Une image qui



sera encore renforcée grâce au label "Top Employer 2011" décroché par l'entreprise pour la qualité de sa gestion des ressources humaines en 2010. Ce label est décerné chaque année par l'Institut CRF, qui se base sur des critères tels que les rémunérations et les avantages, la formation et le développement professionnel, les conditions de travail et la culture d'entreprise.

Mais le rôle des employés en tant qu'**ambassadeurs** ne doit pas non plus être négligé. En 2010, ceux-ci étaient à la base de près d'un quart des engagements! Sibelga en sait gré à ses collaborateurs et leur fournit un feedback à chaque étape de la sélection.

Une autre piste importante pour le recrutement est la collaboration avec les **écoles techniques** de la région bruxelloise. C'est pourquoi Sibelga a conclu un partenariat avec certaines d'entre elles, dont le premier résultat concret est l'arrivée en 2011 de 6 stagiaires gradués, et qui devrait déboucher ensuite sur des visites de l'entreprise, des cours donnés par des experts "in house", des ateliers d'accompagnement pour les étudiants qui postulent pour un stage, etc.

Développer les compétences, évaluer les performances

Fin 2010, Sibelga comptait 1 054 collaborateurs, dont 86% d'employés à durée indéterminée et 14% à durée déterminée. Sibelga s'attache à offrir des postes à durée indéterminée à ses collaborateurs, notamment en encourageant les évolutions de carrière et la mobilité au moyen de **formations**. 16 200 heures de formation technique et 14 330 heures de formation non technique ont ainsi été dispensées à l'ensemble du personnel en 2010.

"ENSEMBLE POUR LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE BRUXELLOIS"

Entreprise bien connue à Bruxelles, Sibelga jouissait pourtant d'une trop faible notoriété en tant qu'employeur. Il lui fallait surtout trouver une manière de toucher les techniciens, des profils très courtisés par les recruteurs.

Dans la "guerre des talents", Sibelga a choisi de mettre en avant ce qui fait sa spécificité, c'est-à-dire son identité bruxelloise, son rôle dans la collectivité ainsi que la combinaison de dynamisme et de stabilité qu'elle offre à ses employés.

En pratique, une vaste campagne de recrutement a démarré au premier trimestre 2010. Avec des slogans rassembleurs valorisant le lien entre les techniciens et la population, Sibelga a mis plusieurs actions sur pied : visites sur les campus scolaires, participation au salon de l'emploi Talentum, habillage des camionnettes sillonnant les rues de la capitale, insertions publicitaires dans la presse, création d'une nouvelle rubrique "emploi" sur son site internet...

Ces efforts se poursuivront dans les années à venir. En 2010, l'entreprise se sera en tout cas déjà dotée de 146 nouveaux collaborateurs.



BIEN ÉQUIPÉ ET PRUDENT SUR LA ROUTE

Comme chaque année, deux campagnes de sensibilisation ont attiré l'attention du personnel sur des aspects particuliers de la sécurité.

Les équipements de protection individuelle (les "EPI") ont d'abord tenu la vedette. Ces remparts indispensables pour la santé et la sécurité demandaient une simplification et une clarification. Trois messages clés ont été diffusés : "Portez vos EPI", "Portez les bons EPI au bon moment" et "Faites-les porter". Le service interne de prévention et de protection a par ailleurs veillé à améliorer la qualité et le confort des équipements en usage chez Sibelga.

En fin d'année, l'accent a été mis sur les risques liés à la circulation routière. Des ateliers pratiques organisés avec les Responsible Young Drivers ont rappelé l'importance des distances de freinage, de la ceinture de sécurité, de la courtoisie, etc. et ont invité à adopter une conduite "responsable".

2011 sera notamment consacrée à l'analyse de l'environnement de travail, c'est-à-dire la prise en compte du contexte propre à chaque situation.



L'offre de formations sera affinée à l'avenir; elle sera en effet structurée selon les **compétences** comportementales que les formations permettent de développer. Pour mettre au point ce nouveau "catalogue", les différentes fonctions présentes chez Sibelga ont été définies, de même que les compétences requises pour chacune d'entre elles. L'ensemble des profils techniques a été traité de la sorte en 2010; les profils administratifs seront terminés en 2011.

Des objectifs de développement, tout comme des objectifs de performance, sont fixés chaque année pour tous les collaborateurs. Une formation a dès lors été organisée pour les responsables hiérarchiques afin de les aider à définir des objectifs mesurables, acceptables, réalistes... bref, des **objectifs "SMART"**. Ils ont également été formés aux techniques d'évaluation, pendant logique de la fixation d'objectifs. De même, des sessions d'information à ce sujet ont été proposées à tout le personnel qui n'en avait pas encore bénéficié.

*Les objectifs volontaristes de sécurité au travail ont été atteints en 2010.
La vigilance sera toujours de mise en 2011.*





LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, UNE VIGILANCE QUOTIDIENNE

L'année écoulée a vu de nets progrès en matière de sécurité au travail. On a dénombré moins d'accidents qu'en 2009 : le **taux de fréquence*** est de 9,60 pour l'ensemble des collaborateurs et de 7,36 hors releveurs de compteurs (pour un objectif fixé à 8).

Ces accidents ont engendré proportionnellement moins de jours d'incapacité : le **taux de gravité*** est de 0,13 pour l'ensemble des collaborateurs et de 0,11 hors releveurs (l'objectif étant de 0,4). Sibelga se réjouit également qu'aucun incident fluide* avec incapacité de travail ne se soit produit.

Ces résultats encourageants s'expliquent notamment par le fait que la sécurité fait l'objet d'une **attention continue**. En 2010, par exemple, Sibelga a renforcé les messages de prévention lors de l'accueil des nouveaux collaborateurs. Elle a organisé pour les techniciens des formations consacrées à l'amiante et, pour les surveillants, des formations à la législation des chantiers temporaires ou mobiles. Elle a repris la diffusion des "Safety Flash", des feuillets comprenant des rappels sur l'utilisation des équipements de protection, des conseils en cas de mauvaises conditions climatiques, etc. En outre, le personnel a été incité à faire connaître les "presque accidents", une source d'informations précieuse pour diminuer encore le nombre d'accidents. Comme les années précédentes, la Direction a voulu "enfoncer le clou" en se rendant sur certains chantiers.

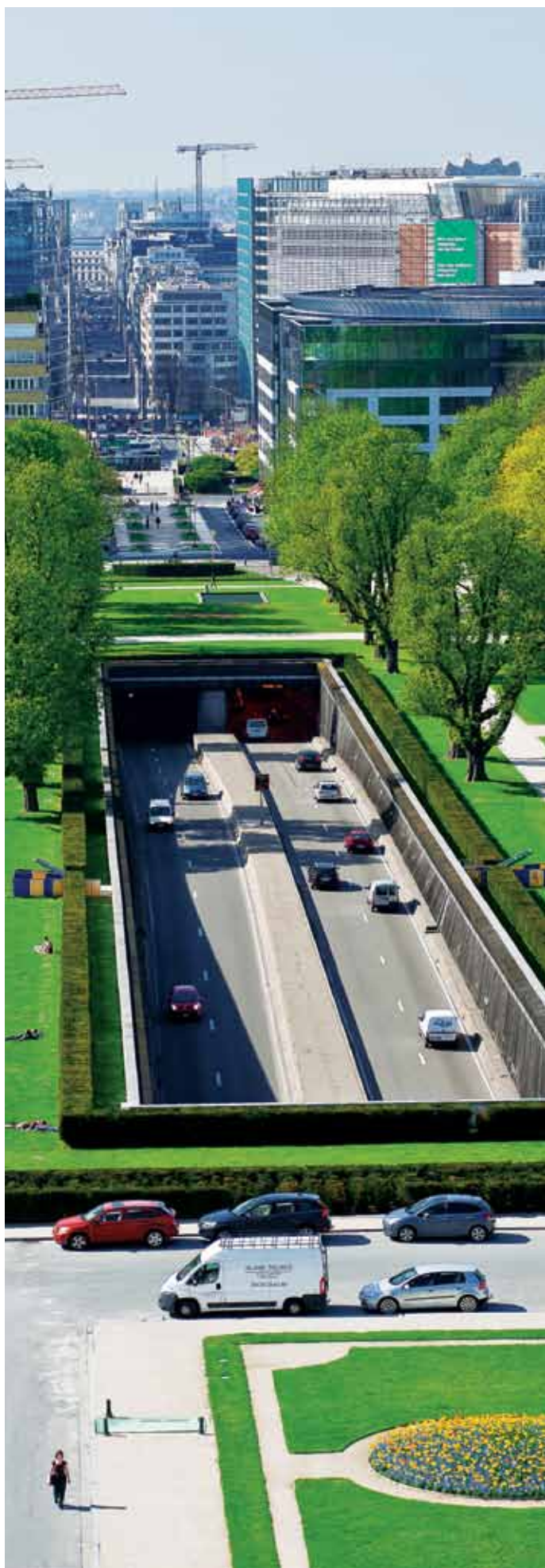
Les efforts se poursuivront vis-à-vis des sous-traitants en 2011. Des formations supplémentaires seront aussi proposées aux techniciens. Tous les nouveaux disposeront ainsi du "Visa chantier", qui rassemble les éléments importants des différentes formations avant l'arrivée sur le premier chantier, et apprendront "les gestes qui sauvent", du secourisme appliqué au terrain. L'année qui vient servira également à préparer le plan global de prévention 2012-2016.

SMART MATTERS : RIEN NE SERT DE COURIR...

Smart metering*, smart grid*... ces concepts font florès depuis quelques années. Leur définition exacte et leur portée sont parfois floues mais le sujet fait l'unanimité : les **réseaux du futur** seront plus "intelligents" et plus communicants. Ils devront notamment tenir compte de la décentralisation de la production d'électricité.

À y regarder de plus près, les réseaux d'aujourd'hui font déjà la part belle aux nouvelles technologies. Ainsi, depuis 1999, Sibelga manœuvre à distance dans certaines cabines haute tension : en cas de panne, elle peut intervenir rapidement par télécommande. Aujourd'hui, tous les postes de fourniture et environ 600 cabines de transformation sont télécommandés. Un système informatique permet en outre de suivre en temps réel la configuration de tout le réseau à haute tension; il propose une vue dynamique du réseau ainsi qu'un environnement d'étude pour préparer les manœuvres et les modifications de structure.

Un autre logiciel, **Atlas**, rassemble les données géographiques et techniques des réseaux. Après le gaz en 2009, cet outil a été enrichi des éléments "électricité" en 2010, éparpillés jusque-là dans différentes banques de données. Il devra encore être doté de fonctions avancées dans les deux années à venir. Connaître parfaitement les réseaux, leurs composants et leur localisation est en effet indispensable avant d'aller plus loin dans le télécontrôle.



Car de nombreuses nouveautés connotées "smart" s'annoncent dans le secteur de l'énergie. C'est pourquoi Sibelga a mis sur pied un **comité "Smart matters"** en octobre 2010. Celui-ci doit veiller à la bonne coordination et à la bonne articulation des activités "smart". Il va ainsi étudier les possibilités offertes en matière de comptage (*smart metering*, page 31), de gestion des réseaux (smart grid), d'éclairage public, de télécommunication, etc., recenser les besoins et les souhaits de l'entreprise ainsi que les moyens à mettre en œuvre (notamment en ce qui concerne l'architecture informatique). Ce **positionnement** attendu dans le courant de l'année 2011 se concrétisera dans le plan d'investissement 2013-2016.

Dans ce cadre, Sibelga prépare un **"business case"** relatif au smart metering, c'est-à-dire une analyse de faisabilité et une évaluation économique à long terme en fonction de plusieurs scénarios. Elle remettra fin 2011 ce business case au régulateur Bruigel* qui se charge d'évaluer, pour la Région de Bruxelles-Capitale, les modalités de la mise en place de systèmes intelligents de mesure.

DES OUTILS MOBILES POUR EMPORTER, CONSULTER ET TRANSMETTRE DES INFORMATIONS

Les nouvelles technologies permettent déjà de faciliter le travail sur le terrain et/ou de réduire certaines tâches d'encodage (et les risques d'erreurs qu'elles supposent). Dans ce domaine, Sibelga a choisi une approche pragmatique et progressive. Plutôt que de lancer des projets démesurés, elle développe différentes applications pour répondre à des besoins spécifiques.

C'est le cas, par exemple, des **stylos digitaux** utilisés depuis la fin 2010 pour enregistrer les prestations des entrepreneurs. Jusque-là, les surveillants de chantier de Sibelga remplissaient un document préimprimé sur place, puis les données étaient encodées au siège pour être complétées et validées par différents services. Aujourd'hui, le stylo utilisé par le surveillant, muni d'une mémoire et d'une caméra, scanne son écriture et enregistre les informations. Une fois déchargées au bureau, celles-ci se retrouvent immédiatement dans la base de données ad hoc. Avantages: un gain de temps, moins d'erreurs, une rémunération plus rapide des sous-traitants... et une sérieuse économie de papier.

Sibelga a également pensé à mettre à disposition de certains techniciens un **système de géolocalisation**. Car les équipes se sont considérablement rajeunies ces dernières années, et les nouveaux collaborateurs ne viennent pas tous de la région bruxelloise. Ce système les aidera à trouver leur chemin et les libèrera d'un certain stress, surtout en situation d'urgence. Il ne sera pas qu'une aide à la planification d'itinéraire : il permettra l'**échange d'informations** avec le dispatching, et indiquera à celui-ci quelle équipe peut intervenir le plus rapidement à un endroit donné. Son troisième atout est le bouton d'urgence grâce auquel le technicien pourra à tout moment signaler une situation de danger. Le système, dont l'utilisation sera strictement limitée aux heures de travail, sera installé dans 135 véhicules en 2011.

Autre souhait : munir davantage d'équipes de "prestation d'accès aux réseaux" (ouverture/fermeture de compteur, placement de limiteur de puissance) de petits **ordinateurs** pour encoder les informations récoltées sur place au sujet des compteurs (type d'installation, lieu de consommation desservi, etc.). Les appareils de nouvelle génération permettront de mettre ces données automatiquement à jour. Dans l'autre sens, ils pourront recevoir des consignes émises depuis le siège. Le projet en est à ses débuts ; une analyse de faisabilité était en cours début 2011.

Ces quelques projets ne sont que le **début** de l'utilisation de plus en plus importante d'équipements mobiles. Ils devraient être suivis, dans les années à venir, par d'autres systèmes, grâce auxquels on pourra par exemple accéder à distance aux plans, consulter des bases de données, etc.

Smart grid, smart metering, applications mobiles... Sibelga opte pour une approche pragmatique en développant progressivement des outils répondant aux besoins.



10 ANS DE COGÉNÉRATION SUR LE SITE DE SIBELGA

En 2000, Sibelga faisait de nombreux curieux en construisant une installation de cogénération sur son site... 10 ans plus tard, celle-ci a bénéficié d'un lifting.

Cette installation de cogénération avait été construite à dessein près de la station de détente de gaz présente sur le site. Sibelga inaugurerait ainsi une méthode innovante pour diminuer la pression du gaz avant d'en faire la distribution : une turbine de détente est couplée à une installation de cogénération produisant simultanément de la chaleur (qui préchauffe le gaz avant la détente) et de l'électricité (injectée sur le réseau). Une prouesse qui avait attiré bon nombre de visiteurs internationaux à l'époque.

Depuis le mois d'août 2010, la cogénération est munie de deux moteurs flambant neufs qui fonctionneront chacun environ 3 000 heures par an et la rendront beaucoup plus performante. Cette rénovation était indispensable pour continuer à obtenir les certificats verts* que permet la production d'électricité. Sibelga a d'ailleurs décroché 23 659 certificats verts en 2010, soit environ 40% de l'ensemble des certificats délivrés à Bruxelles. Ce qui correspond à une économie de plus de 6 000 tonnes de CO₂.

Pour rappel, une deuxième cogénération, non liée à un processus industriel cette fois, couvre en partie les besoins en chaleur et en électricité des bâtiments depuis la fin 2009.



UNE VISION À LONG TERME POUR L'INFORMATIQUE

On l'aura compris d'après ce qui précède : Sibelga se prépare à un tournant majeur en matière de télécommunication et d'interactivité. Mais toutes ces nouveautés annoncées (smart metering, smart grid, véhicules électriques, systèmes mobiles...) ne pourront devenir réalité qu'avec une structure informatique appropriée. C'est pourquoi l'entreprise a conçu en 2010 son "**roadmap IT**", autrement dit un plan stratégique d'évolution de l'informatique d'ici à 2020. Elle était en effet arrivée au terme d'un premier plan datant de 2005 et visant, dans la foulée de la libéralisation du marché, à se doter rapidement d'un système informatique indépendant.

Le leitmotiv de ce nouveau plan : la flexibilité ! Etant donné les nombreuses inconnues qui subsistent, il a fallu choisir un type d'architecture IT capable de s'adapter aux besoins au fur et à mesure que ceux-ci seront décrits plus précisément. L'orientation qui a été retenue est de type SOA (Service Oriented Architecture). Elle consiste, en quelques mots, à développer toute une série de composants aux fonctionnalités propres, qui pourront ensuite être combinés, au sein d'une plate-forme centrale, pour exécuter des services donnés. Par sa modularité, la **SOA** offre donc beaucoup de souplesse et de réactivité. Elle est par ailleurs indispensable à la mise sur pied d'une clearing house interactive (*page 28*). En 2011, Sibelga choisira la technologie et le partenaire informatique qui lui permettront d'implémenter cette architecture novatrice.



URE : MONTRER L'EXEMPLE!

Porteuse depuis 2009 du label "Entreprise écodynamique", Sibelga a poursuivi le **programme d'amélioration environnementale** qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre. Ses efforts visent, entre autres, à réduire la consommation d'énergie et d'eau et à optimiser les déplacements du personnel.

En 2010, elle a par exemple pris les mesures nécessaires pour éteindre automatiquement l'éclairage dans tous les locaux, utiliser un éclairage moins énergivore, couper le matériel informatique non utilisé, automatiser les points d'eau dans les sanitaires, utiliser des produits d'entretien écologiques...

Des travaux d'**assainissement du sol** en deux endroits du site du quai des Usines ont également pu commencer. Une pollution historique - dont Sibelga n'est donc pas responsable - a en effet été identifiée après une longue procédure qui a aussi déterminé le traitement à appliquer et la technique à utiliser. D'autres parcelles feront l'objet d'analyses détaillées dans les prochaines années. Les terrains ainsi assainis seront aménagés selon le "schéma directeur".

Le siège de Sibelga fait en effet peau neuve. Les bâtiments administratifs existants sont maintenant tous rénovés. On a d'ailleurs pu constater une **baisse de la consommation énergétique** des bâtiments de 35% entre 2007 et 2010! L'objectif est de la réduire encore de 5% dans les deux années à venir, notamment grâce à l'achat de nouvelles chaudières. Un nouveau bâtiment dit "passif" est en construction depuis le mois de janvier pour abriter des ateliers et des bureaux; il sera notamment muni de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques permettant de chauffer l'eau et les locaux. Les deux prochaines années seront aussi mises à profit pour améliorer les flux de circulation, le stationnement et l'aspect paysager du site.

À côté de ces initiatives propres, rappelons que l'une des missions de service public confiées à Sibelga est d'œuvrer en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), et ce tant auprès des particuliers que des professionnels et des pouvoirs publics (*page 34*).







ET LA GESTION DES RÉSEAUX

Alors qu'elle arrive au terme de la modernisation de son réseau de conduites de gaz, Sibelga cible déjà d'autres installations : postes de fourniture électriques, raccordements électriques, "colonnes montantes"... Ses objectifs : de meilleures performances et encore plus de sécurité.

► 6 313 km
de réseau d'électricité

► 2 879 km
de réseau de gaz naturel

ÉLECTRICITÉ: DES POSTES DE FOURNITURE ET DES CABINES DE TRANSFORMATION... EN PLEINE TRANSFORMATION

L'électricité est introduite sur le réseau de Sibelga via les 50 postes de fourniture connectés aux infrastructures d'Elia. Ces postes de fourniture, et les 93 postes de répartition qu'ils alimentent, font actuellement l'objet d'un **programme de rénovation** important. Étale sur 10 ans, celui-ci a pour objectif d'augmenter la fiabilité d'exploitation en remplaçant des équipements datant des années 60 (et parfois même des années 50) par des équipements de la génération actuelle. Soit un budget de 400 000 à 500 000 euros par poste de fourniture et de 250 000 euros par poste de répartition! En 2010, pas de moins de 6 postes ont bénéficié de cette cure de jeunesse. Les travaux les plus complexes ont eu lieu à "Vandenbrande", un poste important du centre-ville (*encadré page suivante*).

Chaque rénovation de ce type se déroule en 4 phases. La première est un tour de force en soi : il s'agit de prendre les dispositions pour que le poste reste en fonctionnement pendant toute la durée des travaux et que les clients continuent à être alimentés. Pour ce faire, une structure provisoire est installée, tantôt en regroupant les câbles haute tension sur une partie de l'équipement, tantôt en les connectant à l'extérieur, tantôt en construisant une cabine temporaire. Les trois phases suivantes enchaînent logiquement le démontage, les travaux de génie civil puis le montage du nouveau matériel, son raccordement au réseau et sa mise en service.

UNE RÉNOVATION DE 10 MOIS POUR UN BOND DE 60 ANS

À quelques pas de la place Sainte-Catherine, le poste de fourniture Vandenbrande a vu défiler des collaborateurs de Sibelga presque toute l'année. Cette interface avec le réseau haute tension d'Elia a en effet subi une rénovation en profondeur.

Comme dans d'autres postes de fourniture, la modernisation du poste Vandenbrande a consisté à remplacer le vieux tableau dit "Reyrolles" par un nouveau tableau. Mais le bâtiment tout entier était devenu vétuste. Il était temps de rénover l'installation électrique du bâtiment, de revoir l'éclairage et tous les services auxiliaires. Pour permettre à Elia d'installer de nouveaux câbles, il a aussi fallu construire un nouveau plancher dans la cave. Il n'était en effet pas possible d'augmenter la profondeur du caniveau existant.

Hormis le montage du tableau et le génie civil, toutes les autres étapes, de l'étude jusqu'au transfert des câbles haute tension, ont été prises en charge par le personnel de Sibelga. Les travaux, entamés en février, se sont terminés en novembre.



La modernisation de certains de ces postes a été pensée dans l'optique d'une conversion ultérieure vers une tension plus importante. Il faut en effet savoir que la majeure partie du réseau haute tension bruxellois est à 11 000 volts, mais qu'il demeure certaines "poches" à 5 000 ou 6 000 volts. L'**uniformisation** est souhaitée, car elle permet notamment de diminuer les pertes d'énergie sur le réseau. Mais elle ne peut se faire qu'avec des transferts progressifs, comportant une phase de double alimentation, des interventions dans les cabines en aval, etc. Raison pour laquelle les postes de fourniture concernés ont, dès aujourd'hui, été conçus différemment.

Un autre projet au long cours est le programme de mise en conformité des cabines de transformation que possède Sibelga (suivant un arrêté royal de juin 2008). L'entreprise a identifié 1 400 cabines (sur 3 140) qui devraient subir des modifications plus ou moins importantes pour atteindre un niveau de sécurité conforme aux exigences actuelles. En 2010, 93 d'entre elles ont été rénovées.

En 2010, il y a eu 2 718 interruptions de fourniture basse tension, dont 837 coupures volontaires pour l'exécution de travaux en sécurité. Les autres interruptions étaient non planifiées (pannes); dans plus de 900 cas, il s'agissait d'un simple fusible déclenché, rétabli en deux heures environ. À l'opposé, 5% des interventions, qui nécessitent des travaux de terrassement, ont dépassé les six heures. La durée moyenne de rétablissement est ainsi d'environ deux heures quarante. Quant au réseau haute tension, il a connu 194 interruptions de fourniture, pour une durée moyenne de rétablissement de 50 minutes.





GAZ : UN RÉSEAU SURVEILLÉ DE PRÈS

En matière d'exploitation du réseau gaz, l'année 2010 s'est caractérisée par **deux périodes hivernales rigoureuses** (en janvier et en novembre) qui ont obligé à effectuer plus de 800 entretiens de cabines réseau, c'est-à-dire presque le double du programme initial. C'est que les flux de gaz augmentent par temps froid, provoquant des déplacements de poussières qui obstruent plus rapidement qu'à l'accoutumée les filtres à l'entrée des cabines. Ce phénomène a pesé lourd sur les entretiens de cabines clients, dont seule une moitié a pu être réalisée par rapport aux prévisions.

Sibelga s'est dotée d'un nouvel outil pour la surveillance de son réseau de gaz : des **"dataloggers"** qui mesurent automatiquement la pression sur une centaine de points des réseaux basse et moyenne pression. 92 de ces petits appareils électroniques ont été placés en 2010, et seront suivis par une cinquantaine d'autres en 2011. Ils sont programmés pour envoyer des informations une fois par jour, mais donnent directement l'alerte en cas de problème.

Les **interventions d'urgence**, quant à elles, ont connu une forte hausse. Il faut dire que les appels "odeur gaz" ont donné lieu à 5 710 interventions de la garde gaz, contre 4 559 en 2009. L'explication tient sans aucun doute à l'émotion qui a suivi les explosions dramatiques à Liège en janvier et à Schaerbeek en septembre. Même si les réseaux de gaz ne sont mis en cause par aucune des deux enquêtes à ce stade, ces événements ont sensibilisé le grand public et l'ont incité à procéder à plus de vérifications. À Schaerbeek, différents services de Sibelga ont collaboré avec les autorités communales, policières et judiciaires, notamment pour couper certains raccordements et pour mener des tests sur les installations de distribution de gaz, mais aussi pour répondre aux nombreuses sollicitations des médias et informer la population.

En 2010, on a par ailleurs dénombré pas moins de 200 **effondrements de voirie** (pour 130 cas l'année précédente), systématiquement liés à des fuites d'eau ou des effondrements d'égouts. Souvent imprévisibles, ils requièrent généralement une intervention rapide de Sibelga, qui doit réparer ou sécuriser les canalisations de gaz aux endroits touchés.

UNE ANALYSE COMPLÈTE ET UN PLAN D'ACTION POUR UN RÉSEAU DE GAZ ENCORE PLUS SÛR

Mieux anticiper les désordres de la voirie évoqués à l'instant et leurs conséquences pour les installations de distribution : c'est justement l'un des trois axes de la politique de prévention de Sibelga en ce qui concerne la sécurité des installations de gaz naturel.

Le gestionnaire des réseaux d'énergie bruxellois prend déjà des mesures multiples, diverses et complémentaires au bénéfice de la sécurité. Chaque nouveau plan d'investissement est l'occasion de vérifier si certaines installations plus vétustes doivent être remplacées. Sibelga terminera ainsi en 2014 le **retrait des conduites en fonte et en fibrociment**, un programme essentiel entamé dans les années 90. En 2008, elle a aussi décidé de remplacer de manière systématique les **colonnes montantes*** et d'accroître le remplacement des branchements* vétustes.

Sibelga a néanmoins souhaité faire le point sur les obligations de GRD, sur les facteurs déterminants pour la sécurité, et vérifier la bonne coordination des différentes actions en la matière. Elle a rassemblé et formalisé ces points dans un **plan d'action** en 2010. Pourquoi ce plan aujourd'hui? Certains incidents et accidents ont remis la sécurité des réseaux de gaz à l'avant-plan. Mais l'élément décisif est le nombre croissant d'agressions dont sont victimes les installations de Sibelga.



Comme indiqué plus haut, ce plan se décline selon trois axes. Le premier vise à prévenir les risques liés aux **caractéristiques intrinsèques** du réseau. Sibelga s'attachera, là où cela est nécessaire, à affiner ses choix d'investissement, de construction, de design.

Le deuxième axe concerne la lutte contre les **agressions** que subissent les installations lors de travaux en voirie. Le contexte légal, trop général et trop ignoré, ne permet pas à Sibelga d'exercer complètement sa mission de gestionnaire de réseaux (méconnaissance de la tenue de travaux, de leur nature réelle, du planning, etc.). L'entreprise veut donc proposer une adaptation de la législation pour préciser les obligations de déclaration et d'analyse des risques liés à la réalisation de travaux à proximité d'infrastructures de distribution de gaz. Elle veut également sensibiliser tous les acteurs concernés par ce problème.

Le troisième axe prend en compte les **désordres de la voirie**. Lui aussi comporte un volet législatif, car la coordination entre impétrants doit être améliorée, et ceci idéalement par l'obligation pour tous les intervenants de partager systématiquement les informations relatives aux désordres constatés ou provoqués.

Pour ces deux derniers axes, Sibelga contactera en 2011 les impétrants concernés et, au besoin, formulera des propositions concrètes relatives à la législation.

Au-delà des programmes d'investissement existants et des procédures déjà en place, des actions complémentaires viennent encore renforcer la sécurité du réseau de gaz.

UN CHANTIER GAZ ET/OU ÉLECTRICITÉ PAR JOUR

Sibelga a bouclé près de **250 chantiers** en 2010, soit un chaque jour ouvrable. Parmi les grandes réalisations, citons "Katoen Natie", du nom de la société à laquelle le Port de Bruxelles a concédé l'ancien site de Carcoke (Neder-over-Heembeek), pour en faire son pôle logistique bruxellois. Ce projet prévoit l'aménagement d'un quai de chargement/déchargement là où se situait la chaussée de Vilvorde. Il a donc fallu dévier le long du quai les 3,5 km de canalisations qui s'y trouvaient et adapter le réseau à cette nouvelle affectation du site. Un chantier énorme qui s'est terminé après un an et demi.

D'importants travaux de rénovation ont aussi été réalisés (par exemple pour les câbles électriques moyenne tension du boulevard Léopold III) ou entamés (comme à la chaussée de Gand). Certaines installations de distribution de l'énergie ont, quant à elles, été remplacées par de nouvelles; cela a été le cas des conduites de gaz basse pression du boulevard Saint-Michel et de la chaussée de Louvain. Enfin, le réseau de gaz moyenne pression a été bouclé à hauteur de l'avenue Charles Quint (*encadré*).

Sibelga a également poursuivi le remplacement des conduites basse pression en fonte et en fibrociment qu'elle a commencé dans les années 90. Les derniers 80 km de fonte et 45 km de fibrociment auront disparu dans les quatre prochaines années, remplacés par des conduites en polyéthylène, plus souples et plus hermétiques.

Au total, Sibelga aura posé 40,8 km de câbles haute tension et 75,9 km de câbles basse tension en 2010 pour remplacer ou étendre le réseau électrique existant. Pour le réseau de gaz naturel, 5,9 km de canalisations auront été posées en moyenne pression et 42 km en basse pression.

Près de 40 millions d'euros ont été investis en 2010 dans le réseau de distribution d'électricité, et près de 26 millions d'euros dans le réseau de distribution de gaz.

QUAND CHANTIER DOIT RIMER AVEC MOBILITÉ

Un chantier d'envergure a pris place à l'été 2010, entre l'avenue Charles Quint et l'avenue Josse Goffin. Sibelga y a fait d'une pierre deux coups.

Sibelga a d'abord relié deux des trois parties historiques du réseau bruxellois de distribution. Une des nombreuses étapes nécessaires avant d'envisager, à terme, une intégration totale et un réseau unifié... Elle en a ensuite profité pour assainir les canalisations basse pression en retirant les canalisations en fonte, ceci dans le cadre d'un programme prévu jusque 2014 (*page 21 et ci-contre*).

Ce chantier a requis une grande coordination. En interne, 6 services ont planifié, étudié, préparé et exécuté les travaux. En externe, Sibelga a dialogué avec les 3 communes concernées (Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg), la Région, la police, les autres impétrants et l'entrepreneur.

Dernière particularité : cette intervention a nécessité de traverser deux fois l'axe régional très fréquenté qu'est l'avenue Charles Quint (une fois pour le gaz, une fois pour l'électricité). Pour limiter au maximum son impact sur la circulation routière, Sibelga a travaillé exceptionnellement uniquement de nuit!







AU CŒUR DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Dans un marché encore en pleine mutation, Sibelga veut répondre aux attentes de ses clients, des consommateurs, des autres gestionnaires de réseaux, des actionnaires et des pouvoirs publics.

▶ 1 324 556
index relevés

▶ 354 479
appels téléphoniques
traités au Contact Center

INFORMER LES BRUXELLOIS

Accueil de la clientèle

Pour informer et conseiller au mieux ses clients, Sibelga recourt à plusieurs canaux. Depuis mai 2010, un tout nouveau **site internet** est à leur disposition (*encadré page suivante*). Un service de proximité est néanmoins indispensable. C'est pourquoi une cinquantaine de collaborateurs répondent aux questions des Bruxellois, par téléphone et au bureau d'accueil du centre-ville.

Le **Contact Center** se veut humain et efficace : ici, pas de longues minutes d'attente (89% des appels sont pris dans les 30 secondes) et pas de téléphonistes à l'autre bout du monde... Les employés du Contact Center reçoivent diverses formations et connaissent les coulisses de l'entreprise. En 2010, dans 80% des cas, ils ont été à même de fournir la réponse attendue ou de planifier une intervention chez le client. Dans les autres cas, les clients sont pris en charge par le "back office", c'est-à-dire les services administratifs. Quant au **Bureau d'accueil**, situé rue des Poissonniers, il reçoit les personnes éprouvant des difficultés à remplir certains documents ou ayant du mal à s'exprimer par téléphone, de nombreux clients protégés... ainsi que des passants.

UN NOUVEAU SITE INTERNET, UN PLUS GRAND CONFORT D'UTILISATION

Après 7 ans de service et après l'évolution du rôle de Sibelga, une révision complète du site www.sibelga.be s'imposait.

Outre un design plus moderne et plus coloré, le nouveau site a été pensé pour offrir un plus grand confort à ses utilisateurs. On a donc veillé à leur proposer une navigation claire.

Des pages "emploi" attrayantes ont également été conçues dans le cadre de la campagne de recrutement (page 11). Les applications interactives, enfin, ont été profondément revues: introduire une demande de travaux, s'informer du tarif pour un raccordement ou un compteur, postuler en ligne... tout cela est désormais beaucoup plus simple.

L'augmentation des demandes de travaux par les clients a d'ailleurs surpris lors de la mise en ligne du site. Un succès qui s'explique sans doute par les explications plus nombreuses et les formulaires simplifiés. À noter que les fournisseurs d'énergie, eux aussi, peuvent introduire leurs demandes de manière structurée à l'aide d'un formulaire spécifique.

Le site a en outre été conçu pour que l'information qu'il véhicule soit accessible à tous les visiteurs, y compris ceux dont la vision est réduite ou ceux qui, à la suite de problèmes moteurs, ne peuvent utiliser de clavier. En septembre, ces efforts ont été récompensés par le label "AnySurfer", décerné par l'organisation du même nom.

Les questions des clients ont porté, en 2010, pour moitié sur le code EAN*, l'ouverture de compteur après un déménagement et les travaux aux raccordements ou aux compteurs. Suivent les primes, la facturation, les index, les informations propres aux clients protégés... sans oublier les questions d'ordre général. Le besoin de clarification des rôles dans le "nouveau" marché libéralisé est en effet toujours présent.

Trois services plus spécifiques sont disponibles par téléphone. Le premier est l'**Indexphone**, système par lequel le client peut envoyer lui-même ses index s'il a manqué le passage du releveur Metrix. Le **Planophone**, quant à lui, renseigne les clients ayant demandé l'ouverture d'un compteur sur l'heure de passage prévue du technicien de Sibelga. Last but not least, le **dispatching** répond 7/7 j et 24/24 h aux appels d'urgence pour des odeurs de gaz (page 20) ou des coupures d'électricité.

Information des riverains

Sibelga informe également les Bruxellois lorsqu'ils sont riverains d'installations concernées par une intervention importante. Cela a notamment été le cas dans deux contextes très différents. En février, tout d'abord, une fuite de gaz était détectée dans la conduite moyenne pression située rue Potagère à Saint-Josseten-Noode. Le quartier était légitimement en émoi après l'explosion qui avait causé un décès dans cette même rue en 2001. Sibelga a donc veillé à envoyer plusieurs toutes-boîtes expliquant la situation et les mesures prises, tout comme elle a participé aux deux soirées d'information organisées par la commune. Elle a ainsi pu faire part de sa décision de remplacer ladite conduite à l'occasion de travaux menés par Vivaqua et par la commune.



Autre commune, autre situation: depuis le début 2010, et jusqu'à la mi-2011, Sibelga participe à l'important chantier régional de rénovation de la chaussée de Gand (communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Berchem-Sainte-Agathe). Elle a informé les riverains en plusieurs phases: via sa brochure générale sur le déroulement de ses travaux, puis au moyen d'une lettre mentionnant les coordonnées d'une personne de contact. Enfin, elle a participé à une séance d'information en compagnie des autres intervenants, comme elle le fait toujours lorsqu'elle est sollicitée dans ce but.

Traitement des plaintes

Pour toute insatisfaction, avec ou sans préjudice, liée aux prestations et services de Sibelga ou de ses filiales, les clients peuvent s'adresser au service Plaintes. Celui-ci **centralise les réclamations** et veille à ce qu'une réponse écrite soit adressée par le service concerné au plaignant dans les délais prévus. Par ailleurs, certains de ses collaborateurs peuvent être amenés à se rendre sur place si une vérification ou une discussion y est nécessaire pour mieux cerner les difficultés rencontrées par les clients.

En 2010, 2 203 plaintes ont été enregistrées, dont près de la moitié concernaient l'état des trottoirs ou de la voirie ainsi que le relevé d'index et le calcul des consommations. Dans 87% des cas, les plaintes ont été clôturées dans un délai de 30 jours.

*Site internet, centre d'appel téléphonique, bureau d'accueil, séances d'information, numéros d'urgence, service plaintes...
Sibelga multiplie les canaux pour répondre aux Bruxellois, consommateurs ou riverains.*

Le service traite les demandes en provenance directe de consommateurs, mais également les plaintes relayées par d'autres acteurs: SPF Économie, Brugel, Test-Achats, Infor Gaz Elec... et, désormais, le Service de médiation de l'énergie. Depuis janvier 2010, on peut en effet faire appel au **Médiateur fédéral** pour un différend avec une entreprise du secteur, mais uniquement si l'on a déjà entrepris des démarches auprès de l'entreprise en question. Sibelga et le Médiateur fédéral ont défini ensemble les modalités pratiques de leur collaboration (délai de traitement, éléments à fournir...). Ce protocole a été signé début 2011.



4 GRD POUR 1 CLEARING HOUSE

Fin 2010, Sibelga, Eandis, Infrac et Ores ont décidé d'unir leurs forces pour créer une "clearing house" commune, soit une plate-forme de traitement et d'échange de données.

Ces 4 gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) jouent un rôle central dans le marché libéralisé de l'énergie, et notamment dans la gestion des codes EAN, des données de consommation, des informations sur les changements de fournisseurs, etc.

Atrias, leur clearing house commune, améliorera le fonctionnement du marché tout en réduisant les coûts. Les fournisseurs d'énergie actifs dans les trois Régions sont demandeurs d'une telle solution puisqu'ils doivent aujourd'hui communiquer avec 4 clearing houses différentes, ce qui génère des difficultés opérationnelles. Les GRD y trouvent également leur compte grâce aux économies d'échelle. En outre, l'apparition des compteurs "intelligents", qui modifiera en profondeur la nature des échanges d'information, requiert le remplacement des clearing houses actuelles.

Les principaux GRD actifs en Belgique se sont accordés en 2010 sur la manière de gérer collectivement cette plate-forme. Ils se sont aussi répartis les activités de support autour de ce projet - Sibelga s'est ainsi vu confier la partie relative aux achats.

Le résultat de cette collaboration devrait être opérationnel en 2015. Il s'agira, d'ici là, de développer une application informatique spécifique adaptée aux compteurs "intelligents" et de définir les protocoles régissant la transmission des informations.

De gauche à droite : Jacques Hugé (Ores), Guy Peeters (Eandis), Paul De Pauw (Infrac) et Luc Hujoel (Sibelga)



ÉCHANGER AVEC LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

L'année 2009 avait été difficile pour ce qui concerne la transmission des données de consommation aux fournisseurs - des informations indispensables à l'établissement des factures. 2010 aura heureusement été l'année de la **stabilisation**. L'application informatique dédiée à cette tâche est au point et les retards, résorbés.

En fin de cette chaîne qui va du compteur à la facture ("Meter to Cash"), le processus "d'allocation et de réconciliation" joue un rôle important. Sibelga répartit mensuellement entre les fournisseurs les quantités d'énergie injectées sur son réseau, en grande partie sur la base d'estimations liées aux consommations passées - c'est l'allocation. Il faut donc ensuite déterminer les quantités réelles prélevées par les clients des fournisseurs au gré des relevés réalisés par Metrix - c'est l'objet de la réconciliation. Comme convenu avec les autres GRD et avec les fournisseurs, Sibelga a développé une application permettant de gérer les données de réconciliation et de les transmettre automatiquement tous les mois vers le marché. Ce module est opérationnel depuis juin 2010.

Le défi des prochaines années, pour les données de consommation, sera de diminuer les "inversions compteurs". On sait qu'il s'agit là d'une des spécificités bruxelloises : vu les nombreuses rénovations profondes d'immeubles de logements dans la capitale et le manque de standardisation dans la désignation de chaque appartement, il arrive trop souvent qu'un compteur soit lié après coup à un lieu de consommation erroné dans le registre géré par Sibelga. Les problèmes que génèrent ces inversions sont traités par une équipe dédiée. L'entreprise a également introduit un nouveau système d'étiquettes détaillées pour les compteurs placés dans les nouvelles constructions. Mais d'autres efforts restent à fournir, notamment dans la sensibilisation des propriétaires d'immeubles.





Pour évoquer ces sujets et d'autres, liés au modèle de marché bruxellois, Sibelga convie deux fois par an l'ensemble des fournisseurs actifs à Bruxelles à une session d'information. Des réunions bilatérales se tiennent en outre régulièrement avec les différents fournisseurs afin de résoudre des problèmes particuliers ou génériques affectant la clientèle.

S'ASSOCIER AVEC LES AUTRES GRD

Dans un premier temps - et assez logiquement, le nouveau visage qu'a pris le marché de l'énergie a conduit chacun des gestionnaires de réseaux du pays à s'adapter à son nouveau rôle, à se positionner sur le marché et à se faire connaître des consommateurs. Aujourd'hui, certaines associations se révèlent pourtant pertinentes, comme dans le cas de la clearing house fédérale (*encadré*).

Vu l'augmentation exponentielle du nombre de clients protégés et les conséquences de la crise financière, Sibelga et les acteurs sociaux renforcent leur collaboration.

COLLABORER AVEC LES ACTEURS SOCIAUX

En 2006, en préparation de la libéralisation du marché de l'énergie, Sibelga avait multiplié les contacts avec les représentants du monde associatif, des CPAS et des sociétés de logements sociaux. Il était en effet important de faire connaître la nouvelle organisation du marché et son nouveau rôle à ces **relais précieux** avec les Bruxellois aux faibles revenus et/ou en difficulté. Si les contacts se sont parfois distendus depuis, l'augmentation exponentielle des clients protégés et les conséquences de la crise financière ont, des deux côtés, ravivé le besoin de se rencontrer.

Sibelga a ainsi organisé en novembre une session d'information pour les associations bruxelloises de logements sociaux. Il est vrai que celles-ci gèrent la plupart du temps des centaines d'habitations où les occupants vont et viennent en permanence, ce qui ne manque pas de poser des problèmes tant pour le relevé des compteurs qu'auprès des fournisseurs d'énergie. Les réunions systématiques avec le Réseau de vigilance (mis sur pied par la Coordination gaz-électricité-eau) et avec les CPAS ont aussi repris début 2011 pour évoquer les contentieux en énergie, discuter de manière très pratique des **difficultés rencontrées sur le terrain** et des possibilités d'amélioration.



CONSEILLER LES COMMUNES

Les liens et les échanges entre Sibelga et les 19 communes bruxelloises sont nombreux. Les communes sont en premier lieu les principaux **actionnaires** de Sibelga. Elles détiennent en effet 70% de son capital via l'intercommunale Interfin. Elles sont donc représentées au sein des organes de gestion et de contrôle.

Mais Sibelga se doit en outre d'organiser une interface périodique avec les services techniques des communes. C'est le rôle du **Comité technique**, pour lequel chaque commune délègue un responsable technique. En 2010, ce comité s'est réuni à 9 reprises. Il a abordé des sujets tels que les compteurs dans les grands ensembles de logements, la sécurité des installations gaz et électricité, le label Cerga, etc. Il aura également été question de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux (*page 35*) et de l'éclairage public des voiries communales (*page 33*).

Dans ce dernier domaine, Sibelga organise tous les deux ans un séminaire à l'attention des directeurs techniques des communes. Elle peut ainsi présenter les résultats des tests qu'elle mène, rebondir sur un sujet d'actualité... De courtes formations en éclairage sont dispensées si le besoin s'en ressent. Grâce à ces initiatives, les responsables communaux sont à même de comprendre les documents fournis par Sibelga, les offres proposées dans le cadre de marchés, etc. Connaissant mieux le secteur, ils peuvent également faire preuve de discernement face aux nouvelles technologies ou aux nouvelles tendances...

Les réunions du Comité technique auront également été l'occasion pour Sibelga d'entendre et de prendre en compte les doléances des communes quant à l'impact de ses chantiers sur l'espace public.

S'ENGAGER AUPRÈS DES RÉGULATEURS

Pour une entreprise de gestion de réseaux comme Sibelga, le rôle du régulateur est fondamental. Une relation réussie avec le régulateur est une garantie pour le client, mais aussi une condition du développement de l'entreprise.

Sibelga répond à **deux régulateurs**. Le régulateur régional, Brugel, est notamment chargé du fonctionnement du marché bruxellois et du suivi des prestations de Sibelga. Le régulateur fédéral, la CREG*, est chargé du contrôle des tarifs.

Les obligations légales vis-à-vis de Brugel sont principalement l'introduction des plans d'investissement, du programme et du rapport sur les missions de service public, ainsi que des modifications au Règlement technique qui donnent lieu à des avis au Gouvernement régional. Mais Brugel et Sibelga entretiennent aussi un dialogue permanent sur le fonctionnement du marché, qui permet d'améliorer progressivement celui-ci dans le cadre des ordonnances existantes. Des réunions techniques mensuelles sont organisées à cette fin. Des questions importantes, comme la coopération éventuelle de Sibelga à une clearing house fédérale, ont ainsi fait l'objet d'une concertation en 2010.

Pour ce qui concerne la régulation au niveau fédéral, 2010 est une année sans décision tarifaire nouvelle. Seule la fixation des soldes 2009 à reporter à la période tarifaire suivante a fait l'objet d'un examen particulier. Par ailleurs, une concertation a lieu avec la CREG sur des sujets plus ponctuels ; c'est ainsi que le problème des tarifs d'injection a été discuté en 2010.

Suite aux directives européennes électricité et gaz - ou "**troisième paquet**"* - le statut des régulateurs et la législation fédérale en matière de tarifs sont en cours de révision. Dans ce domaine, la transposition doit conduire à une plus grande indépendance des régulateurs vis-à-vis des autorités politiques. Une telle évolution est susceptible d'avoir des conséquences importantes pour les gestionnaires de réseaux.

Sibelga de son côté, s'efforce d'intégrer une **culture de régulation**. Le benchmarking avec des GRD belges et étrangers et le suivi des performances par des indicateurs chiffrés deviennent une pratique quotidienne. Sibelga soutient aussi les activités du CERRE, une association indépendante promouvant dans un cadre européen la recherche, la formation et le débat sur la régulation.







ET SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Sibelga met son expertise et son professionnalisme au service de l'éclairage public, des clients protégés, des demandeurs de primes Énergie... Le tout dans un contexte parfois difficile.

▶ 73 460
luminaires

▶ 6295
compteurs sous statut "protégé"

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, ENTRE QUOTIDIEN ET TECHNOLOGIES DE DEMAIN

Fin 2010, le parc bruxellois d'éclairage public se composait de 73 460 luminaires. Une partie d'entre eux est progressivement remplacée depuis les années 90 pour améliorer encore la performance énergétique du réseau. Il s'agit notamment des points lumineux comportant des lampes au mercure haute pression. Sibelga en élimine environ 1 200 par année et arrivera au bout de l'exercice à la date fixée entretemps par la **directive européenne** Ecodesign, à savoir le 13 avril 2015.

Le dimming et les LED sont d'autres pistes pour un réseau d'éclairage plus efficace. Dans ces deux domaines, Sibelga a poursuivi en 2010 les **tests** sur les équipements qu'elle a installés sur trois sites. En matière de **dimming**, l'objectif est de mesurer les économies d'énergie possibles - car celles-ci ne sont pas directement proportionnelles à la diminution du niveau d'éclairage. Sibelga pourra alors vérifier si cette technologie est rentable économiquement et si son utilisation à Bruxelles est pertinente. Elle vérifiera également si le dimming fonctionne techniquement et répond à ses exigences d'efficacité, de sécurité et de durabilité. En matière de **LED**, il s'agit surtout de savoir si ces diodes électro-luminescentes sont mûres pour l'éclairage public.

Il faudra également tenir compte des résultats de nouveaux tests que Sibelga lancera en 2011 pour connaître les réactions des usagers de la route et des piétons dans certaines conditions : comment perçoivent-ils le changement? Quel est leur sentiment par rapport à la sécurité?

Enfin, les équipes techniques sont intervenues à 9 268 reprises pour effectuer des dépannages. Près de 90% des réparations ont été réalisées dans les délais fixés avec les communes dans le code de qualité, à savoir dans les cinq jours ouvrables pour une ampoule éteinte et dans les 48h pour une panne généralisée dans une rue.

UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE (URE) : DES AIDES POUR TOUS

L'année a été chargée et difficile pour l'équipe responsable de l'attribution des primes "Énergie", et particulièrement en ce qui concerne les primes pour les particuliers. L'annonce de futures conditions plus restrictives pour les panneaux photovoltaïques, fin 2009, avait en effet provoqué un afflux massif de demandes qu'il a fallu traiter. Un autre "rush" s'est produit à la fin de l'année, lorsque le Gouvernement bruxellois a décidé de mettre un terme à l'octroi des primes aux conditions financières 2010 pour cause de budget épuisé. Le 15 novembre, date limite pour le dépôt des dossiers, pas moins de 1000 demandes ont été enregistrées, soit dix fois plus que la moyenne!

Sibelga a néanmoins rempli sa mission avec le sérieux et la qualité requis; elle a également poursuivi sa collaboration avec Bruxelles Environnement et avec le cabinet du Ministre bruxellois de l'Énergie. Des rencontres mensuelles permettent de suivre ensemble les dossiers (rappelons que, selon les publics auxquels elles s'adressent, les primes sont gérées soit par Sibelga seule, soit avec Bruxelles Environnement).

Aides aux particuliers

Près de 25 000 dossiers relatifs aux ménages ont été validés en 2010. Même si ce nombre est proche du résultat 2009, le montant total des primes attribuées est de 8 millions d'euros, c'est-à-dire moins de la moitié de l'exercice précédent. Une série de primes (pour des investissements professionnels importants) sont toujours en cours de traitement chez Bruxelles Environnement; elles viendront s'ajouter à ce montant. Le montant moyen des primes est lui aussi en nette diminution: il passe de 757 euros par prime en 2009 à 324 euros en 2010.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. Il faut tout d'abord se rappeler que ce sont les primes à l'installation de panneaux photovoltaïques qui pesaient le plus lourd lors de l'exercice précédent (près de la moitié des montants octroyés en 2009!). Leurs nouvelles conditions d'octroi influencent très logiquement les résultats 2010. En outre, les primes pour le chauffage ont





été accordées à des conditions financières plus strictes. Enfin, moins de dossiers ont pu être traités en raison du gel des primes à la fin de l'année et de l'attente des nouvelles conditions d'attribution des primes.

Finalement, les primes les plus fréquemment attribuées concernent les congélateurs performants (6 134 dossiers), puis le vitrage (5 854 dossiers) et le chauffage (5 643 dossiers). Du point de vue des montants payés, les postes principaux sont le chauffage et le vitrage, suivis de l'isolation des toits et des toitures vertes.

Aides aux logements collectifs et au secteur professionnel

L'offre de primes pour les logements collectifs et le secteur professionnel concerne essentiellement l'isolation et le chauffage. Là aussi, le nombre de primes octroyées a fortement baissé par rapport à 2009. Le montant total accordé en 2010 s'élève à 754 209 euros.

Les primes Énergie remportant le plus de succès auprès des particuliers ont trait à l'électroménager, au vitrage et au chauffage.

UN CLIC POUR SUIVRE SA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le vaste projet de comptabilité énergétique des bâtiments communaux se concrétise... Désormais, il faut compter avec NRclick!

Sibelga avait décidé en 2009 de créer une application pour suivre la consommation des bâtiments communaux en gaz et en électricité, mais aussi en fioul, eau, chaleur... En 2010, le partenaire informatique pour le développement de cette application, baptisée NRclick, a été désigné et les premiers "dataloggers" ont été placés dans 3 communes-pilotes. Il s'agit de micro-ordinateurs qui, installés dans les bâtiments et raccordés aux compteurs concernés, récoltent les données de comptage.

Une fois ce service, baptisé NRclick, pleinement opérationnel (courant 2011), chaque commune pourra analyser ses données avec l'aide de Sibelga pour vérifier si les améliorations effectuées portent leurs fruits, repérer d'éventuelles anomalies et identifier de nouvelles possibilités d'adaptation.

Parce qu'il sera partagé par toutes les communes, NRclick permettra d'obtenir des statistiques fiables : on pourra établir des moyennes bruxelloises par affection (écoles, centres sportifs, etc.) et faire des comparaisons au sein d'une même commune, voire entre les communes.





Aides aux pouvoirs publics et aux communes

Sibelga met toute son expertise au service des communes pour les aider à diminuer la facture énergétique de leurs bâtiments. Trois services leur sont proposés : la réalisation d'audits énergétiques, l'établissement de cahiers des charges pour des travaux et l'utilisation d'un système de suivi de la consommation énergétique des bâtiments (*encadré page précédente*).

Après avoir surtout commandé études et audits énergétiques ces dernières années, les communes entreprennent logiquement des travaux en faveur de l'environnement. Sibelga encourage aussi ces initiatives en attribuant des primes. Il s'agit principalement de moderniser l'éclairage intérieur des locaux (172 000 euros d'aide accordés ou réservés en 2010) et d'améliorer le chauffage, la ventilation et le conditionnement d'air des bâtiments communaux (243 000 euros d'aide).

Installations de cogénération

La disponibilité, la durée de fonctionnement et le rendement des installations de cogénération exploitées par Sibelga sont très stables ces dernières années. Le long hiver de 2010 a toutefois permis à ces installations de tourner pour la première fois plus de 65 000 heures (leur fonctionnement étant dicté par la quantité de gaz consommé par leurs utilisateurs pour se chauffer). Ensemble, elles ont ainsi fourni 69,7 millions de kWh au réseau électrique et 65,8 millions de kWh sous forme de chaleur aux partenaires concernés. Tous ceux-ci ont enregistré au moins l'économie minimale qui leur est garantie sur leur facture de chauffage.

Notons que Sibelga exploite désormais 11 installations. Les contrats de 10 ans conclus pour les cogénérations "Aeropolis", "Abattoirs" et "Pacheco" sont en effet arrivés à leur terme, respectivement en octobre 2009, février 2010 et décembre 2010. Alors que la première a définitivement cessé ses activités, une reconduction éventuelle des contrats de partenariat est à l'étude pour les deux autres.

Rappelons que Sibelga dispose elle-même de deux unités de cogénération sur son site, dont l'une a été rénovée en 2010. (*page 16*)

Le nombre de certificats verts attribués à Sibelga pour cette production d'énergie est de 23 659, ce qui marque également un nouveau record. Leur vente sur le marché des certificats verts a rapporté à l'entreprise près d'1,8 millions d'euros.



DES CLIENTS PROTÉGÉS TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Lorsque certains consommateurs se trouvent en difficulté de paiement auprès de leur fournisseur commercial, Sibelga remplit pour eux la mission particulière de fournisseur social. Pour bénéficier de cette protection, une condition : avoir obtenu le statut de "client protégé". Ce qui suppose que Sibelga assure au départ une puissance électrique limitée et qu'un plan d'apurement des dettes soit établi. Au 31 décembre 2010, 6 295 points de fourniture (gaz et électricité) étaient concernés (*encadré*).

Le Bureau d'accueil du centre-ville et le Contact Center de Sibelga sont le premier point de contact pour ces clients protégés. Des pages spécifiques du site internet de Sibelga leur fournissent également bon nombre d'informations. Quant à la facturation, au recouvrement des impayés et au contentieux, ils sont gérés par des équipes dédiées (le "back office"). Des techniciens se rendent en outre sur place pour poser les limiteurs de puissance sur les compteurs ou pour les en retirer : sur les 15 932 limiteurs placés en 2010, 1 744 concernaient ainsi des clients protégés.

Les représentants des CPAS jouent un rôle clé dans les démarches des clients protégés. Ces intervenants sociaux sont souvent amenés à faire face à la complexité administrative du statut. Chez Sibelga, un numéro de téléphone, une adresse e-mail et des personnes de contact spécifiques leur sont d'ailleurs réservés.

UNE AUGMENTATION PRÉOCCUPANTE

Depuis 2007, le nombre de clients en difficulté augmente constamment et rapidement. Un accroissement certes prévu, à fortiori en temps de crise, mais dont l'ampleur suscite néanmoins des problèmes.

Lors de la libéralisation du marché de l'énergie, le 1^{er} janvier 2007, il n'y avait aucun client protégé : Sibelga reprenait alors le contentieux des impayés, qu'elle allait progressivement résorber. Aujourd'hui, le nombre de points de fournitures sous statut "protégé" est de 6295!

Sibelga vend l'électricité à ces clients protégés au tarif social, fixé par le régulateur fédéral. Comme ce tarif est inférieur au prix auquel elle achète l'énergie, et que la quantité nécessaire est de plus en plus importante, il s'en suit de sérieuses pertes. Sans compter les frais de gestion et les nombreux impayés... Or, le Fonds fédéral en faveur des clients protégés résidentiels ne comble que le passif lié aux clients dont le statut est reconnu au niveau fédéral (et pas régional).

Il faut enfin souligner que si la fourniture de dernier ressort par Sibelga avait une vocation temporaire (le temps pour le consommateur d'apurer sa dette), en pratique, peu de clients protégés repassent chez leur fournisseur commercial.



02

STATISTIQUES





ÉLECTRICITÉ

POINTS DE FOURNITURE

	2010	2009	2008
Nombre de points de fourniture	678 446	674 500	669 324
- Points de fourniture inactifs	63 095	65 260	66 773
- Points de fourniture actifs	615 351	609 240	602 551
Actifs haute tension	2 876	2 935	3 046
Actifs basse tension	612 475	606 305	599 505

	2010
Nombre de points de fourniture par commune - Haute Tension (HT) + Basse Tension (BT)	
Anderlecht	59 022
Auderghem	18 365
Berchem-Sainte-Agathe	11 962
Bruxelles	111 289
Etterbeek	31 194
Evere	20 241
Forest	30 939
Ganshoren	13 364
Ixelles	60 624
Jette	27 161
Koekelberg	11 193
Molenbeek-Saint-Jean	45 992
Saint-Gilles	34 634
Saint-Josse-ten-Noode	14 700
Schaerbeek	69 269
Uccle	48 611
Watermael-Boitsfort	13 616
Woluwe-Saint-Lambert	33 152
Woluwe-Saint-Pierre	23 118
TOTAL	678 446

ÉLECTRICITÉ TRANSPORTÉE

	2010	2009	2008
Électricité transportée* (MWh)	5 273 168	5 342 042	5 261 799
Haute tension	2 761 839	2 758 796	2 761 071
Basse tension	2 511 328	2 583 246	2 500 728
Électricité injectée** (MWh)	5 461 641	5 434 110	5 475 797
Taux de perte (%)	3,03%	3,03%	3,03%

* Quantité d'électricité transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

** Quantité d'électricité mesurée à l'entrée du réseau et énergie produite et injectée sur le réseau.

	2010
Électricité transportée par commune (MWh)	
Anderlecht	439 373
Auderghem	121 172
Berchem-Sainte-Agathe	69 647
Bruxelles	1 765 286
Etterbeek	186 062
Evere	246 605
Forest	159 845
Ganshoren	51 958
Ixelles	357 475
Jette	131 570
Koekelberg	37 255
Molenbeek-Saint-Jean	218 399
Saint-Gilles	213 313
Saint-Josse-ten-Noode	201 652
Schaerbeek	326 709
Uccle	272 252
Watermael-Boitsfort	95 452
Woluwe-Saint-Lambert	255 640
Woluwe-Saint-Pierre	123 502
TOTAL	5 273 167

FACTURATION AUX FOURNISSEURS D'ÉNERGIE (EN EUROS)

	2010	2009	2008
Grid Fee*	204 199 074,42	185 961 871,36	179 366 891,77

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.

INFRASTRUCTURE DES RÉSEAUX

	2010	2009	2008
Nombre de compteurs	680 589	676 215	671 727
- Haute tension	8 422	8569	9511
- Basse tension	672 167	667 646	662 216
Nombre de raccordements	211 630	211 001 *	207 307 *
Nombre de cabines HT "réseau" *	3 139	3152	3 152
Nombre de cabines HT "client"	2 859	2 861	2 874
Nombre de postes de répartition et postes de dispersion	93	92	92
Nombre de postes de fourniture (interface avec Elia)	50	51	49

* Nombre de raccordements BT avec et sans compteur.

LONGUEUR DES RÉSEAUX

	2010	2009	2008
Longueur des réseaux (km)	6 313,4	6 306,4	6 299,8
- Haute tension (100% souterrain)	2 283,1	2 302,6	2 313,9
- Basse tension	4 030,3	4 003,8	3 985,9
Souterrain	4 009,9	3 989,4	3 971,5
Aérien	20,4 *	14,4	14,4

* Augmentation 2010 imputable à une correction consécutive à la comparaison entre les bases de données et la situation sur le terrain.

FIABILITÉ DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

	2010	2009	2008
Pointe annuelle pour la Région de Bruxelles-Capitale	950,587 MW Jeudi 11 février	957,5 MW Mercredi 7 janvier	950,784 MW mardi 9 décembre
Fréquence de défauts par 100 km de câble (haute tension)	6,7	7	6,8
Indisponibilité de l'approvisionnement en électricité			
1. Nombre d'incidents* haute tension			
Sibelga (avec et sans coupure client)	194	206	201
2. Durée moyenne de l'indisponibilité ** haute tension			
Total réseau bruxellois	0:17:23	0:20:25	201
Sibelga	0:15:06	0:14:25	3.355
Elia	0:02:17	0:06:00	0:03:17
3. Nombre d'interventions basse tension	8 652	8 397	8 510
Nombre total d'interventions client (ne concernant qu'un seul client)	5 760	5 892	6 066
Nombre total d'interventions réseau planifiées et non planifiées	2 892	2 505	2 444
Durée moyenne de l'indisponibilité ** basse tension	0:22:29	0:16:27	0:16:32
Durée moyenne de rétablissement *** basse tension	2:46:28	2:30:53	2:45:55

* Interruption de plus de 3 minutes affectant tout ou partie du réseau.

** Représente la durée annuelle moyenne d'interruption par utilisateur de réseau.

*** Représente la durée moyenne des interruptions.

POINTS DE FOURNITURE

	2010	2009	2008
Nombre de points de fourniture	493 359	491 360	487 974
- Points de fourniture inactifs	76 443	77 341	78 256
- Points de fourniture actifs	416 916	414 019	409 718
Actifs moyenne pression	1 651	1 626	1 582
Actifs basse pression	415 265	412 393	408 136

	2010
Nombre de points de fourniture par commune - Moyenne Pression (MP) + Basse Pression (BP)	
Anderlecht	46 869
Auderghem	13 355
Berchem-Sainte-Agathe	8 813
Bruxelles	75 487
Etterbeek	22 381
Evere	13 758
Forest	23 321
Ganshoren	10 038
Ixelles	42 873
Jette	20 155
Koekelberg	8 165
Molenbeek-Saint-Jean	33 332
Saint-Gilles	26 342
Saint-Josse-ten-Noode	12 214
Schaerbeek	57 656
Uccle	33 209
Watermael-Boitsfort	9 530
Woluwe-Saint-Lambert	20 265
Woluwe-Saint-Pierre	15 596
TOTAL	493 359

GAZ TRANSPORTÉ

	2010	2009	2008
Gaz transporté* (MWh)	10 971 249	10 758 572	10 511 433
- Moyenne pression	2 480 814	2 162 875	2 154 267
- Basse pression	8 490 435	8 595 697	8 357 166
Gaz injecté** (MWh)	11 690 123	10 858 622	10 765 756

* Quantité de gaz transporté sur les réseaux de distribution et facturé aux fournisseurs.

** Quantité de gaz mesuré à l'entrée du réseau.

Gaz transporté par commune (MWh)	2010
Anderlecht	934 969
Auderghem	291 468
Berchem-Sainte-Agathe	159 646
Bruxelles	2 600 408
Etterbeek	432 233
Evere	299 912
Forest	524 119
Ganshoren	177 260
Ixelles	884 553
Jette	392 707
Koekelberg	113 037
Molenbeek-Saint-Jean	493 422
Saint-Gilles	429 721
Saint-Josse-ten-Noode	270 786
Schaerbeek	793 740
Uccle	908 560
Watermael-Boitsfort	287 180
Woluwe-Saint-Lambert	573 322
Woluwe-Saint-Pierre	404 206
TOTAL	10 971 249

FACTURATION AUX FOURNISSEURS D'ÉNERGIE (EN EUROS)

	2010	2009	2008
Grid Fee *	117 169 542,85	106 289 872,61	106 563 955,92

* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

INFRASTRUCTURE DES RÉSEAUX

	2010	2009	2008
Nombre de compteurs	491 458	488 969	485 540
Nombre de raccordements	187 002	186 629	186 336
- Moyenne pression	2 782	2 765	2 756
Raccordements MP "réseau"	437	436	435
Raccordements MP "clients"	2345	2 329	2 321
- Basse pression	184 220	183 864	183 580
Nombre de cabines "réseau"	437	436	435
Nombre de lignes de détente "clients"	1 749	1 740	1 731
Nombre de stations de réception (interface avec Fluxys)	7	7	7
Nombre de déversoirs	7	8	8

LONGUEUR DES RÉSEAUX

	2010	2009	2008
Longueur des canalisations (km)	2 879,0	2 852,4	2 841,3
- Canalisations moyenne pression	605,4	602,5	600,2
Acier	550,6	547,7	546,2
PE (polyéthylène)	54,8	54,8	54
- Canalisations basse pression	2 273,5	2 249,9	2 241,1
Acier	1 067,7	1 071,9	1 076,7
PE (polyéthylène)	1 053,4	978,9	919,4
Fonte grise	79,0	108,7	145,6
Fonte nodulaire	29,3	29,6	29,7
Fibrociment (Eternit)	44,1	60,8	69,7

SÉCURITÉ DES RÉSEAUX GAZIERS

	2010	2009	2008
Nombre d'interventions d'urgence suite aux appels "odeur gaz"	5 710	4 559	4 665
Nombre de fuites sur branchements (détectées par appels de tiers et par surveillance systématique)	1 690	1 542	1 501
Nombre de fuites sur canalisations (détectées par appels de tiers et par surveillance systématique)	209	230	214
Fuites sur canalisations par agression par des tiers	115	113	128
Nombre d'incidents graves déclarés au SPF Economie et Energie - Division "Sécurité"	3	2	5

ÉCLAIRAGE PUBLIC

	2010	2009	2008
Nombres de luminaires sur les voiries communales	73 460	72 237	67 586 *
Nombre de nouveaux luminaires	3 714	4 151	3 939
Puissance électrique installée (en kW)	13 509	13 514	13 492,312
Consommation totale (en kWh) **	56 203 162	56 047 338	57 573 242
Nombre de dépannages	9 268	9 562	8 618
Nombre de lampes remplacées suite à dépannage	3 856	4 318	3 311
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	23 506	26 957	20 419

* Sauf Ixelles qui a encore géré son éclairage public jusqu'à février 2009.

** Entièrement à charge de Sibelga.

	2010
Nombre de luminaires par commune	
Anderlecht	6 302
Auderghem	2 108
Berchem-Sainte-Agathe	1 743
Bruxelles	16 832
Etterbeek	2 034
Evere	3 374
Forest	1 942
Ganshoren	1 557
Ixelles	3 759
Jette	3 122
Koekelberg	763
Molenbeek-Saint-Jean	3 481
Saint-Gilles	2 954
Saint-Josse-ten-Noode	1 613
Schaerbeek	5 541
Uccle	5 908
Watermael-Boitsfort	2 447
Woluwe-Saint-Lambert	4 311
Woluwe-Saint-Pierre	3 669
TOTAL	73 460

UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

AUDITS ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX *

	2010	2009
Audits Relighting (éclairage intérieur)	3 bâtiments pour un montant total de 7 120 €	15 bâtiments pour un montant total de 30 860 €
Audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditioning)	22 bâtiments pour un montant total de 7 962 €	31 bâtiments pour un montant total de 75 252 €
Primes aux investissements "Relighting"	23 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 192 966 €	71 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 657 266,1 €
Primes aux investissements "HVAC"	49 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 450 985 €	72 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 567 974,51 €

* Chiffres provisoires.

PRIMES AU SECTEUR RÉSIDENTIEL *

	2010		2009 **	
	Nombre	Montant total (en euros)	Nombre	Montant total (en euros)
CHAUFFAGE				
Chauffage	5 643	1 817 893,83	5 337	1 761 631,00
Régulation thermique	2 244	124 910,89	2 620	172 488,10
Chauffe-eau instantané	65	13 460,00	66	13 200,00
Pompe à chaleur	6	13 831,00	6	25 000,00
Ventilation mécanique avec récupération de chaleur	42	102 326,85	93	251 586,47
ISOLATION				
Sols et murs	713	1 055 348,85	468	708 563,55
Toit et toiture verte	1 266	1 578 129,00	989	1 271 105,69
Vitrage	5 854	1 814 582,36	5 852	1 947 531,63
Protection solaire	620	197 149,49	753	244 607,67
ÉLECTROMÉNAGER				
Electroménager - froid	6 134	611 481,83	4 458	579 935,25
Electroménager - sèche-linge	1 758	176 339,70	1 838	272 199,75
ÉQUIPEMENTS SOLAIRES				
Chauffe-eau solaire	142	373 578,14	318	1 066 956,00
Photovoltaïque	3	16 452,00	1 418	10 392 107,13
AUDITS	128	61 970,57	140	52 808,60
DIVERS	54	42 658,48	1 376	714 730,15
TOTAL	24 672	8 000 112,99	25 732	19 474 450,99

* Chiffres provisoires.

** Chiffres mis à jour sur la base de l'année budgétaire 2009.

PRIMES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET AU SECTEUR PROFESSIONNEL *

	2010	
	Nombre	Montant total (en euros)
Chauffage et régulation thermique	192	216 221,15
Relighting et variateur de fréquence	3	12 517,14
Audits et études de faisabilité	31	82 259,18
Comptabilité énergétique	-	-
Isolation	135	313 986,39
Divers	16	129 225,85
TOTAL	377	754 209,71

* Chiffres provisoires consolidés à la suite de l'harmonisation des programmes "Logements collectifs" et "Secteur professionnel".

COGÉNÉRATION

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	Production nette d'électricité (kWh)	
					2010	2009
Abattoirs Anderlecht (jusqu'en février 2010)	1999	534	732	1	251 532	668 700
Aeropolis (jusqu'en octobre 2009)	1999	574	695	1	-	733 440
Pacheco	1999	510	708	1	1 462 222	1 649 024
Quai des Usines	2000	5 168	3 350	2	16 581 596	14 949 549
Arts et Métiers	2000	606	723	1	2 204 541	1 831 335
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	2 477 923	2 293 230
Centre Monnaie	2000	606	723	1	1 520 194	1 332 163
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	994 718	865 472
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	12 259 813	10 425 331
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	14 304 674	13 113 085
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	15 745 655	14 654 957
Esseghem I	2006	139	207	1	595 267	334 267
Esseghem II	2006	139	207	1	635 925	563 564
Quai des Usines (C5)	2009	139	207	1	698 973	120 643
TOTAL		18 411	20 377	19	69 733 033	63 534 760

CERTIFICATS VERTS

	2010	2009
Nombre de certificats verts (Brugel)	23 659	22 347
- Économie CO ₂ * (tonnes)	6 135	5 631
- Économie gaz naturel (kWhi)	28 272 031	25 948 292
- Économie gaz naturel Nm ³	3 043 079	2 792 962

* Calculée sur la base des certificats verts + turbine de détente cogénération "Quai des Usines".

MESURES SOCIALES

	2010	2009
Nombre de points de fourniture protégés		
- électricité	3 356	1 926
- gaz	2 939	1 665
Nombre de limiteurs de puissance actifs au 31/12	15 118	13 145
Nombre de limiteurs de puissance placés ou remplacés	15 932	12 966
- protégés	1 744	1 300
- non protégés	14 188	11 666
Nombre de limiteurs enlevés	11 641	10 430

RELEVÉS D'INDEX DE CONSOMMATION

	Nombre d'index à relever	Nombre d'index relevés *	Nombre d'index par les U.R. **
Relevés annuels	1 324 566	1 105 903	79 066 (6%)
Relevés mensuels (cumulés)	456 697	454 371	-

* Index relevés par les releveurs de Metrix, non compris les index communiqués par les utilisateurs de réseau.

** Index communiqués par les utilisateurs de réseau (via téléphone, via le site internet,..)

RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF DU GROUPE SIBELGA (Y COMPRIS FILIALES BNO ET METRIX)

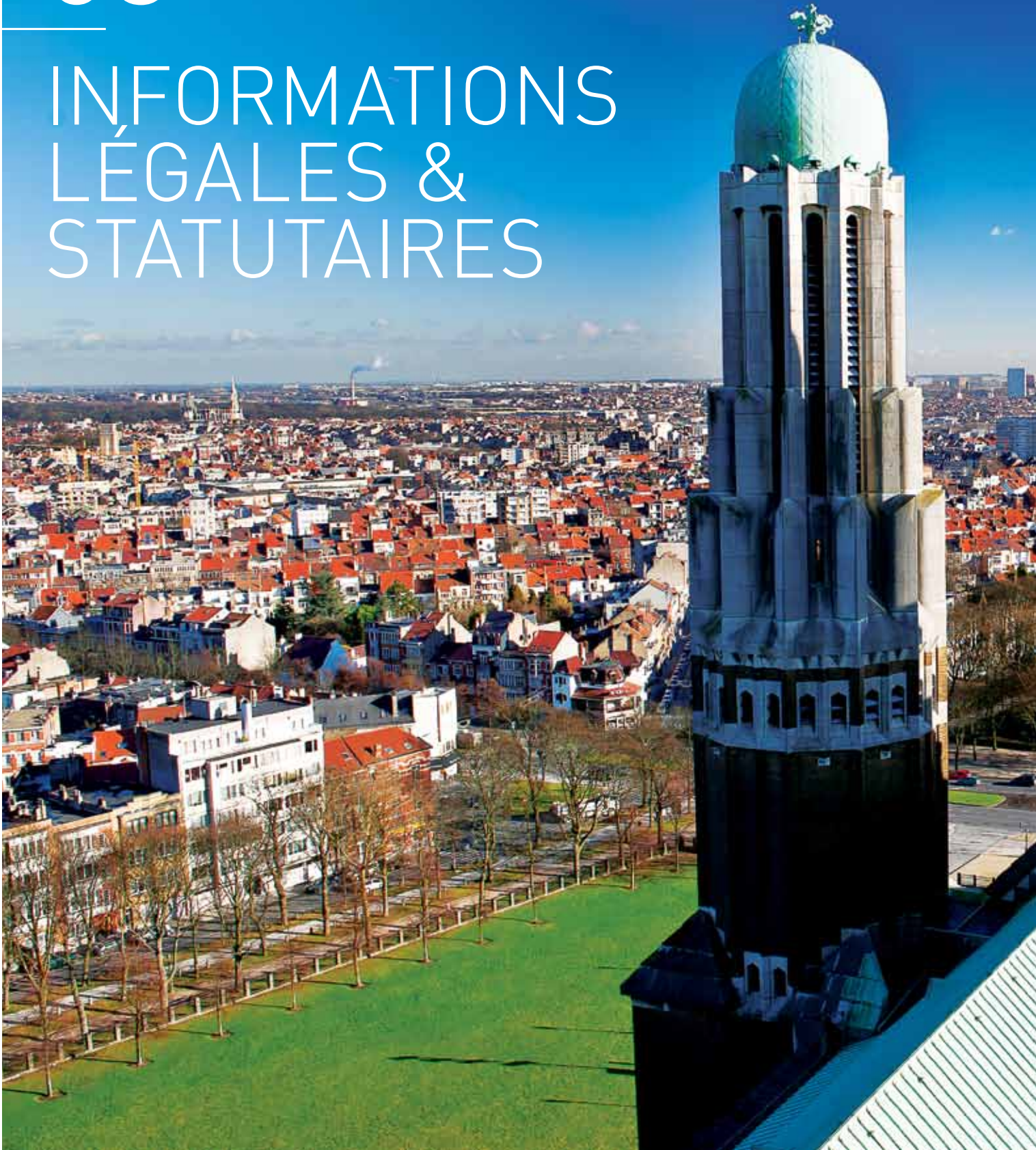
	2010		2009	
	TOTAL	%	TOTAL	%
Personnel actif au 31.12.2010 (exprimé en FTE*)	1 054,26	100	1 016,30	100
Personnel actif au 31.12.2010 (exprimé en HC**)	1 067	100	1 026	100
Selon le sexe (personnel actif, exprimé en HC)				
Hommes	795	72,63	763	74,37
Femmes	272	25,49	263	25,63
Selon la fonction (personnel actif, exprimé HC)				
Cadres	132	12,37	123	11,99
Employés	935	87,63	903	88,01
Selon l'âge (personnel actif, exprimé en HC)				
< 25 ans	81	7,59	106	10,33
de 25 à 34 ans	304	28,49	286	27,88
de 35 à 44 ans	316	29,62	314	30,61
de 45 à 54 ans	222	20,81	216	21,05
≥ 55 ans	144	13,50	104	10,14

* FTE = Full Time Equivalent (ratio de travail pris en compte).

** HC = Head Count (nombre de personnes employées indépendamment du ratio de travail).

03

INFORMATIONS LÉGALES & STATUTAIRES







ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Composition des organes de gestion et de contrôle

Profitant de l'**assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2010**, la société associée Electrabel a souhaité réduire le nombre de ses mandats, tant au sein du Collège des commissaires qu'au sein du Conseil d'administration (cf. articles 27 et 31 des statuts coordonnés). Il s'agit là de la suite logique de la réduction de sa participation dans le capital de l'intercommunale, passée de 50% à 30% en 2007.

- Chaque commune associée dispose au minimum d'un représentant au sein du **Conseil d'administration** de l'intercommunale. Les communes de plus de 70 000 habitants ont droit à un administrateur de plus, et les communes de plus de 100 000 habitants bénéficient d'un troisième administrateur. Quant à la société associée, elle y détient désormais 6 mandats.
- Le **Comité directeur** est constitué de 7 administrateurs représentant les communes et de 3 administrateurs représentant la société associée.
- Le **Collège des commissaires** se compose de 19 commissaires représentant les communes, d'un commissaire désigné en tant que membre de l'Institut des réviseurs d'entreprise et, désormais, de 4 commissaires représentant la société associée.
- Le **Comité de direction** est composé des 7 chefs de département et du directeur général.

Compétences

- Le **Conseil d'administration** a pour compétences tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts. Il décide de l'admission des nouveaux associés.
- Le Conseil d'administration délègue une partie de ses responsabilités à un nombre limité d'administrateurs, qui forment le **Comité directeur**. Celui-ci peut principalement prendre des décisions en matière de marchés publics, de gestion du personnel, de politique de régulation (sauf pour les tarifs et les règlements), de nomination des membres du Comité de direction et de gestion des sociétés dont Sibelga est actionnaire.
- Le **Collège des commissaires** a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations comptables de l'intercommunale. Le Collège des commissaires et le commissaire membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises font, chaque année et séparément, rapport à l'assemblée générale sur l'accomplissement de leur mission. *(pages 66 et 68)*
- Le **Comité de direction** veille à la gestion quotidienne de l'entreprise.

Fréquence des réunions et participation des membres en 2010

- Le **Conseil d'administration** s'est réuni à 5 reprises, avec un taux moyen de présence de 71,5%.
- Le **Comité directeur** s'est réuni à 12 reprises et a connu un taux moyen de présence de 84%.
- Le **Collège des commissaires** s'est réuni à 2 reprises.
- Le **Comité de direction** s'est réuni sur base hebdomadaire.

COMITÉ DE DIRECTION**Directeur général**

Luc HUJOEL

Directeur Asset Management

David CARLIEZ

Directeur Gestion Accès aux Réseaux

Patrick CLAESSENS

Directeur IT

Philippe COLIN

Directeur Communication

Philippe MASSART

Directeur Gestion des Réseaux

Jean PERBAL

Directeur Ressources humaines

Katelijne VAN OVERWALLE

Directeur Finances

Luc ZABEAU

COMITÉ DIRECTEUR au 02/05/2011**Président**

Eric TOMAS

Membres

José ANGELI

Monique CASSART

Christian DEREPPE

Sophie DUTORDOIR

Amet GJANAJ

Pierre MUYLLE

Frédéric NIMAL

Bernard PHILIPPART DE FOY*

André SARENS

Emmanuel VERHEGGHEN (démissionnaire)

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

* Monsieur Bernard PHILIPPART DE FOY a été désigné en vue d'achever le mandat de membre du Comité directeur précédemment détenu par Monsieur Emmanuel VERHEGGHEN, démissionnaire avec effet le 24 janvier 2011.



CONSEIL D'ADMINISTRATION au 02/05/2011

Président

Eric TOMAS

Premier Vice-Président

Christian DEREPPE

Seconde Vice-Présidente

Sophie DUTORDOIR

Administrateurs

José ANGELI

Alain BACK

Marc BEYENS (démissionnaire)

Jenny BURMS

Soâd BEN ABDELKADER

Monique CASSART

Jean-Marie CHARELS

Emmanuel DE BOCK

Eliane DE MEULEMEESTER

Olivier DE RIEMAECKER (démissionnaire)

Dries DELEENHEER (démissionnaire)

Caroline DESIR

Christophe DUPONT (démissionnaire)

Mohamed EL KHATTABI

Michel EYLENBOSCH

Marc FRANCHIMONT*

Luc FRANKIGNOULLE (démissionnaire)

Amet GJANAJ

Nathalie GOBBE

Griet HEYVAERT (démissionnaire)

Marc JOSZ

Jacques MARTROYE de JOLY

Michaël MARIQUE (démissionnaire)

Mounia MEJBAR

Fiorenzo MOLINO

Lydia MUTYEBELE NGOI

Pierre MUYLLE

Yasmina NEKHOUL

Frédéric NIMAL

Bernard NOËL

Roland PETIT-JEAN

Philippe PIVIN

Bernard PHILIPPART DE FOY*

Mahfoudh ROMDHANI

André SARENS

Jean-Paul VAN LAETHEM

Luc VAN NUFFEL (démissionnaire)

Agnès VANDEN BREMT

Claude VANHEE

Emmanuel VERHEGGHEN (démissionnaire)

Expert auprès du Président

Christian VIAENE

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

* Messieurs Marc FRANCHIMONT et Bernard PHILIPPART DE FOY ont été désignés en vue d'achever les mandats d'administrateur précédemment détenus par Messieurs Christophe DUPONT et Emmanuel VERHEGGHEN. La nomination des intéressés est proposée au cours de l'assemblée générale du 20 juin 2011.

Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2010:

Madame Griet HEYVAERT, Messieurs Marc BEYENS, Olivier DE RIEMAECKER, Dries DELEENHEER, Luc FRANKIGNOULLE, Michaël MARIQUE et Luc VAN NUFFEL sont démissionnaires avec effet le 18 octobre 2010 suite aux modifications statutaires de Sibelga prévoyant la diminution du nombre d'administrateurs désignés sur proposition de la société associée.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES au 05/05/2011

Présidente

Julie BOLLE

Premier Vice-Président

Jacques PUTSEYS

Seconde Vice-Présidente

Karina BINOYE (démissionnaire)

Marc TRIEST*

Commissaires

Véronique ARTUS

Sylvie BOMELE MOLINGO

Christine BOURDEAUX

Didier CHARPENTIER

Vanessa CUEVAS

Martial DEWAEELS

Boris DILLIES

Julie FISZMAN

Françoise HERBIET

Mohamed KHEDDOUMI

Gisèle MANDAILA MALAMBA

Antoine MAZY

Roger NENAIN

Jeanne NYANGA-LUMBALA

Mustafa ÖZTÜRK

Stéphane TELLIER

Thierry UYLENBROECK

Elise VAN der BORST

Josiane WELLEKENS

Eric WEYCKMANS

Commissaire-réviseur

Alain SERCKX

Secrétaire

Philippe MASSART

Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2010:

Madame Karina BINOYE est démissionnaire avec effet le 14 octobre 2010 suite aux modifications statutaires de Sibelga prévoyant la diminution du nombre de commissaires désignés sur proposition de la société associée.

* Monsieur Marc TRIEST a été désigné en vue d'achever le mandat de second Vice-Président précédemment détenu par Madame Karina BINOYE.



RAPPORT DE GESTION

*Rapport de gestion du Conseil
d'administration à l'assemblée
générale des associés
du 20 juin 2011 relatif
aux activités de l'exercice 2010.*

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son vingt-neuvième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2010, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 64 des statuts.

I. PRÉLIMINAIRES

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son vingt-neuvième exercice social, il s'agit en réalité du huitième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de gestion de réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale et du quatrième dans un environnement entièrement libéralisé.

Suite à la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et son chiffre d'affaires est désormais constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation de réseaux payées par les fournisseurs (Grid Fee).

La clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale peut toutefois encore impacter le résultat par la récupération de créances contrepassées et par l'utilisation ou la reprise des provisions pour risques et charges.

L'intercommunale a pris acte de la décision de la Commission de Régulation de l'Électricité et du gaz (CREG) relative à la détermination d'un boni ou d'un mali résultant des tarifs appliqués par Sibelga pour l'exercice d'exploitation 2009. Il en résulte un déficit d'exploitation de 3 051 699,93 € qui se ventile de la façon suivante:

- un excédent pour l'activité "électricité" de 2 924 285,15 €;
- un déficit pour l'activité "gaz" de 5 975 985,08 €.

Ces montants font partie des soldes cumulés dont l'affectation sera déterminée en 2012 par décision ministérielle sur avis de la CREG. Ceux-ci pourront le cas échéant être récupérés à partir de 2013 dans le cadre de la proposition tarifaire pluriannuelle "2013 - 2016".

Pour rappel, l'intercommunale a reçu l'approbation de la CREG pour sa proposition tarifaire pluriannuelle "2009-2012" au 1^{er} octobre 2009. Cette approbation tardive a obligé l'intercommunale à maintenir ses tarifs durant les 9 premiers mois de l'exercice 2009 au niveau des tarifs 2008 non indexés (sauf pour les exceptions traitées explicitement par l'ordonnance bruxelloise, telles que les missions de service public (droits article 26 de l'ordonnance) et la redevance de voirie, pour lesquelles l'indexation est formellement reprise). Le blocage des tarifs durant les 9 premiers mois 2009 perturbe la comparabilité de ceux-ci avec l'exercice 2010.

II. FAITS SAILLANTS

1. CRÉATION DE NOUVELLES PARTS E

Pour assurer la mise en œuvre de ses programmes d'investissements et compte tenu de la politique suivie en matière de distribution de dividendes, Sibelga fait face à un déficit structurel d'auto-financement qui doit donc être compensé par un financement externe.

En vue de couvrir ce besoin de financement, il a été fait appel aux associés, et singulièrement à Interfin, qui dispose d'excédents de liquidité pouvant y être utilement affectés. Il s'agit pour Interfin d'une opportunité de placement intéressante présentant un très faible niveau de risque et qui s'inscrit pleinement dans son objet social. Celui-ci comporte en effet notamment le financement de Sibelga par des augmentations de capital ou toute autre technique.

En l'occurrence, Sibelga a créé avec effet au 1^{er} décembre 2010 un nouveau type de parts bénéficiaires représentatives du capital social (parts E). Tous les associés ont eu le droit de souscrire ces nouvelles parts E, en fonction de la proportion de parts matérielles A détenues par chacun au jour de la création des nouvelles parts.

La rémunération des parts E est assurée dans le cadre déterminé par la réglementation et le régulateur tarifaires pour la rémunération équitable des capitaux investis. En application de la législation fiscale, les dividendes versés à Interfin sont exemptés de précompte mobilier. Cette modalité de rémunération respecte l'équilibre entre les associés. Et, quels que soient les droits de souscription exercés, les associés profitent de la même manière de l'effet positif de la création des nouvelles parts à savoir, d'une part, l'augmentation de la rémunération équitable et la diminution des charges financières et, d'autre part, l'augmentation de la capacité d'emprunt.

Les parts E sont des parts sans droit de vote et sans droit de souscription de nouvelles parts matérielles A, afin que la création de telles parts soit totalement neutre pour l'équilibre existant entre les associés publics et la société privée.

Les parts E relevant du capital variable, leur émission est décidée une fois par an par le Conseil d'administration de Sibelga. Le montant appelé chaque année dépend exclusivement des besoins de financement à couvrir, dans les limites d'un plafond maximum autorisé par l'assemblée générale globalement pour la période tarifaire en cours. Pour la période 2009-2012, compte tenu des projections établies dans le cadre du plan de financement à long terme de Sibelga, le plafond a été fixé à 148 millions €. Au 1^{er} décembre 2010, une première tranche de 10 millions € de parts E a été créée en vue de couvrir ces besoins en électricité. Cette souscription a été réalisée exclusivement par Interfin, la société privée n'ayant pas exercé son droit de souscription.

Après le retrait de la société associée au 31 décembre 2012 et le rachat convenu des parts matérielles A2 détenues par celle-ci par Interfin, la conversion des parts E en parts A1 pourrait être décidée par le Conseil d'administration de Sibelga.

2. RÉDUCTION DU CAPITAL ET DISTRIBUTION DES RÉSERVES DISPONIBLES

Complémentairement à l'idée de créer des parts E et à la demande de la société privée associée, l'assemblée générale a décidé avec effet au 1^{er} décembre 2010:

- de réduire à concurrence d'un montant de 170 000 649,24 € le capital souscrit en parts A, sans réduction du nombre de parts A, par voie de réduction de la valeur de libération de chacune des parts A;
- de distribuer sous forme d'un dividende intérimaire les réserves disponibles, soit 116 561 213,5 €.

Cette sortie de cash a été intégralement compensée par la création de parts E souscrites exclusivement par Interfin (la société privée n'ayant pas exercé son droit de souscription).

3. INSCRIPTION DE LA R.A.B. (REGULATORY ASSET BASE) À L'ACTIF DU BILAN

Celle-ci a fait progresser la valeur de nos immobilisations corporelles de 801 796 001,72 € en 2009 à 1 063 975 978,29 € en 2010.

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2009, la valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installations techniques: terrains, bâtiments et équipements) était égale à la valeur comptable réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de l'A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires Economiques le 22 novembre 1985.

À partir de l'exercice 2010, en référence aux lignes directrices de la CREG du 18 juin 2003 concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz actifs sur le territoire belge, les dispositions suivantes ont été appliquées:



“Les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et du gaz naturel qui disposent d'un inventaire technique de leurs immobilisations corporelles respectant leur comptabilité et permettant de contrôler leur conformité avec les immobilisations corporelles réelles (par exemple par le biais d'une identification des éléments de l'actif), peuvent évaluer les investissements dans les immobilisations corporelles en fonction de leur valeur de reconstruction économique au 31 décembre 2001 (électricité) et 2002 (gaz). Cette valeur de reconstruction économique est justifiée sur base des prix unitaires en vigueur, en tenant compte de la technologie actuelle, pour des éléments utiles nécessaires aux activités régulées. Les amortissements sur ces valeurs de reconstruction initiales sont, en ce qui concerne le pourcentage, la valeur résiduelle et les modalités d'application, les mêmes que ceux appliqués dans le passé par les entreprises de transport d'électricité et de gaz naturel et les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel.

La valeur obtenue ainsi, majorée ou réduite du fonds de roulement nominal, constitue la valeur initiale des capitaux investis (iRAB). Cette valeur iRAB est réduite des subventions d'investissement éventuellement reçues durant cette même période.”

Les règles d'évaluation (cf. annexe des comptes annuels) précisent le traitement de ces immobilisations corporelles et de leur plus-value.

Par ailleurs, en contrepartie de l'évolution des immobilisations corporelles à l'actif du bilan, nous retrouvons une plus-value de réévaluation au passif du bilan qui évolue de la façon suivante:

- exercice 2009: 35 321 409,00 €
- exercice 2010: 255 645 618,51 €

4. COUVERTURE DES RISQUES

Sibelga a poursuivi sa politique prudente en matière de couverture des risques. Celle-ci se traduit par une augmentation significative des provisions pour risques et charges qui s'élèvent à:

- 90 956 214,95 € pour l'exercice 2009;
- 113 754 617,53 € pour l'exercice 2010.

Ces provisions couvrent notamment les risques:

- opérationnels relatifs à l'achat d'énergie primaire pour le marché ex-captif et à l'allocation-réconciliation pour le marché libéralisé.
- de contrepartie par rapport aux créances du gestionnaire de réseaux de distribution;
- réglementaires liés à l'incertitude planant sur l'approbation et l'affectation des soldes (créances) réglementaires;
- autres tels l'assainissement des sites.

III. ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LA "RÉALITÉ 2010" ET LA NORME "BUDGÉTAIRE/TARIFAIRE"

Le résultat de l'exercice se chiffre à 57 941 897,55 €. Il résulte de nos activités:

- ex-supply: 1 547 032,62 €, portant sur la récupération d'anciennes créances commerciales et sur des mouvements sur provisions;
- réseaux: 56 394 864,93 €, portant sur des activités:
 - non régulées: -538 269,22 € (essentiellement l'activité marginale "radiateurs" et un reliquat d'activité "éclairage public" hors missions de service public);
 - régulées: 56 933 134,15 € (constituant notre "core business").



Ce résultat se décompose de la façon suivante selon les activités:

	Électricité	Gaz
Rémunération équitable 2010	22 762 763,05 €	22 483 615,65 €
Soldes maîtrisables 2010	5 682 832,68 €	5 711 306,11 €
Soldes non maîtrisables 2010	18 889 941,75 €	- 4 474 846,99 €
TOTAL	47 335 537,48 €	23 720 074,77 €

COMMENTAIRES SUR LES RUBRIQUES

- ▶ La rémunération équitable est déterminée par la formule inscrite dans les arrêtés tarifaires.
- ▶ Les soldes constituent les écarts de la réalité par rapport à la norme budgétaire/tarifaire. Ils sont ventilés en soldes:
 - maîtrisables, pour ce qui concerne les frais de gestion et d'exploitation dont nous contrôlons les engagements. Dans le cas présent, les soldes maîtrisables positifs signifient que tant en "électricité" qu'en "gaz", les charges réelles sont restées en deçà du budget tarifaire autorisé;
 - non maîtrisables, pour ce qui concerne essentiellement:
 - les charges et produits exceptionnels;
 - les charges financières (embedded costs);
 - les amortissements;
 - la marge bénéficiaire équitable;
 - les obligations de service public;
 - les suppléments et prélèvements tels l'impôt gaz et les charges de pension;
 - les écarts de volumes (recettes);
 - le coût des pertes.

Dans le cas présent, le solde non maîtrisable de l'activité "électricité" constitue un trop perçu (dette) par rapport au marché. Le solde non maîtrisable de l'activité "gaz" constitue un trop peu perçu (créance) par rapport au marché.

La totalité de ces rubriques donne un résultat régulé courant de 71 055 612,25 €.

Celui-ci est compensé par des écritures de régularisation, de couverture des risques et de mouvements sur provisions liés à la détermination des soldes pour un montant global de -14 122 478,10 €. Ceci ramène le résultat régulé à 56 933 134,15 €.

COMMENTAIRES SUR LES TENDANCES

- ▶ La rémunération équitable a été impactée à la baisse principalement en raison de l'évolution du taux OLO 10 ans qui constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération.

À la marge, nos investissements ont été inférieurs au budget tarifaire introduit auprès du régulateur (voir ci-après) ce qui diminue la base de rémunération.
- ▶ Les soldes maîtrisables ont été dégagés:
 - d'une part, sur la masse salariale (coûts moindres et effectifs en deçà des prévisions);
 - d'autre part, sur les projets qui n'ont pu être engagés dans les délais impartis.
- ▶ Les charges liées à l'assainissement des sites ont pesé sur les charges exceptionnelles.
- ▶ Les charges financières sont restées en deçà des prévisions en raison de besoins de financement moindres (cf. investissements) et en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.
- ▶ Les amortissements sont restés en deçà principalement en raison de la non-réalisation de la totalité du programme d'investissements. Ceci est dû entre autres aux conditions hivernales difficiles.
- ▶ L'impôt gaz a été impacté à la hausse suite à la distribution des réserves disponibles au cours de l'exercice.
- ▶ Les écarts de volumes (recettes) font apparaître une évolution à la baisse du Grid Fee gaz facturé alors que les volumes de l'infeed sont à la hausse. Cette apparente contradiction s'explique par des régularisations portant sur des exercices antérieurs, la non prise en compte de l'énergie en compteur (consommée mais non relevée) et des glissements internes entre tarifs.

Pour ce qui concerne le Grid Fee électricité, les commentaires relatifs aux régularisations et à l'énergie en compteur sont également d'application. Par contre, des glissements internes vers des tarifs basse tension entraînent le Grid Fee facturé à la hausse.

EN RÉSUMÉ

Dans notre approche analytique, le résultat de l'exercice 2010 se construit de la manière suivante:

■ Rémunération équitable "électricité"	22 762 763,05 €
■ Rémunération équitable "gaz"	22 483 615,65 €
■ Attribution soldes maîtrisables 2009	
- activité "électricité"	8 007 523,62 €
- activité "gaz"	5 229 683,92 €
suite à la décision CREG	
■ Écritures de régularisation et mouvements sur provisions 2010 pour les activités non maîtrisables	
- "électricité" (reprise)	2 924 394,90 €
- "gaz" (dotation)	- 4 474 846,99 €
Résultat régulé	56 933 134,15 €
Résultat non régulé	- 538 269,22 €
Résultat ex-supply	1 547 032,62 €
Résultat de l'exercice	57 941 897,55 €

IV. RAPPORT ANNUEL VISÉ AUX ARTICLES 95 ET 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS

1. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2010, tous secteurs confondus, un bénéfice de 57 941 897,55 € pour 43 099 120,15 € l'exercice antérieur. Ceci constitue une augmentation qui se justifie essentiellement par la décision favorable de la CREG d'attribuer les soldes maîtrisables relatifs à l'exercice 2009 au-delà de la rémunération équitable 2010. Le résultat est également influencé par les ajustements de provisions couvrant les risques évoqués ci-avant.

Le chiffre d'affaires est de 313 428 609,32 € par rapport à 307 236 018,42 € au cours de l'exercice précédent. Il est influencé à la hausse par les tarifs 2010 comparés à ceux de 2009 qui ont été bloqués au niveau de 2008 durant les 9 premiers mois. Il est également influencé par les ajustements "bonus-malus" sur les soldes non maîtrisables relatifs à l'exercice 2010.

Ce chiffre d'affaires a été complété par d'autres produits d'exploitation évoluant de 40 278 221,26 € en 2009 à 68 228 052,66 € en 2010. Cette augmentation s'explique par deux subsides exceptionnels de la Région bruxelloise pour un montant de 18 999 771,09 € et par des récupérations sur facturation de fraudes, bris de scellé, compteurs oubliés, foires et festivités et autres.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par d'autres produits d'exploitation doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.

1.1. Activité "électricité"

► Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.

Elle porte sur 615 351 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 5 273 167 842 kWh, ce qui correspond à une diminution de 1,29% par rapport à l'exercice précédent. Il y a lieu de préciser que l'énergie en compteur (énergie consommée mais non relevée) n'a pas été prise en compte à ce stade.

Ces quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 204 199 074,42 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 22 757 154,88 €), ce qui constitue une augmentation de 9,81%.



Cette augmentation n'est pas influencée par les quantités distribuées mais bien par les tarifs 2010 et par un glissement de tarifs haute tension vers la basse tension.

Pour rappel, ces tarifs sont restés bloqués pour l'exercice 2009 au niveau de 2008 (non indexés) jusqu'à l'approbation de la proposition tarifaire pluriannuelle au 01/10/2009.

- **Les charges d'exploitation sont en augmentation de 4,04%. Il y a lieu de préciser que celles-ci couvrent tant l'activité "électricité" que "gaz".**

Parmi ces charges, passons en revue les différents postes:

Approvisionnement et marchandises

Ceux-ci sont en diminution de 21,11%. Dans le respect de la loi sur les marchés publics, ils sont attribués aux conditions économiques les plus favorables compte tenu des critères techniques repris dans les cahiers des charges.

Par ailleurs, les éléments suivants ont eu un impact favorable sur l'évolution, à savoir:

- la réconciliation financière entre les acteurs du marché libéralisé pour l'exercice 2007 qui n'a pas pesé sur les charges, contrairement aux exercices antérieurs;
- la couverture des pertes "électricité" financée à des conditions plus favorables;
- la cogénération.

Services et biens divers

Ceux-ci sont en augmentation de 15,53%. Ils couvrent la facture de gestion de la filiale B.N.O. dont le montant est en augmentation de 5,75%.

Précisons que cette charge couvre maintenant le personnel de l'intercommunale transféré au 1^{er} octobre 2009 en B.N.O.,

celle-ci étant portée en compte sous cette rubrique.

Par ailleurs, les fonds de pension et assurances de groupe à charge de B.N.O. ont été refinancés bien au-delà des exigences de la C.B.F.A. (Commission bancaire, financière et des assurances).

Rémunérations, charges sociales et pensions

Cette rubrique disparaît pratiquement en 2010 suite au transfert du personnel en B.N.O. au 1^{er} octobre 2009 (voir ci-avant).

Amortissements

Ceux-ci sont en diminution de 5,20%. Cette diminution est de pure forme dans la mesure où l'inscription de la R.A.B. à l'actif du bilan entraîne une plus-value dont la dépréciation est prise en charge dans la rubrique "autres charges d'exploitation" contrairement à la plus-value comptabilisée jusqu'à fin 2009 qui était reprise dans cette rubrique.

Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la CREG concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

Réductions de valeur sur stocks

Celles-ci traduisent l'ajustement permanent de la valorisation des stocks en fonction de l'activité de l'intercommunale et de la réalité économique.

Provisions pour risques et charges

Celles-ci couvrant les risques et charges augmentent dans une moindre mesure qu'au cours de l'exercice précédent.

Le niveau global de couverture traduit à l'évidence une politique d'une extrême prudence de l'intercommunale.



Autres charges d'exploitation

Comme évoqué ci-avant, cette rubrique, en augmentation, comporte entre autres la charge liée à la dépréciation de la plus-value R.A.B.

- ▶ **Le résultat d'exploitation s'élève à 41 748 062,88 € contre 31 216 542,23 € en 2009.**
- ▶ **Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 3 018 037,37 € contre 3 291 482,25 € en 2009.**

La politique consiste à rembourser les emprunts en cours (pour lesquels le taux a déjà été renégocié) sans indemnité de remploi et de placer les excédents de liquidité au meilleur taux sans risque. Compte tenu du déficit structurel d'auto-financement ayant un impact négatif sur la trésorerie, le refinancement de l'activité en fin d'année a été réalisé par le biais du programme de billets de trésorerie et grâce à une augmentation de capital (parts E) pour refinancer l'activité "électricité" (voir ci-avant). Celle-ci est quasi sans impact sur les charges financières au moment de la clôture.

▶ Le résultat exceptionnel

Il consiste en une charge de 4 502 682,34 € par rapport à 2 043 049,97 € au cours de l'exercice précédent.

Au-delà de l'ajustement des provisions existantes, les charges de cette rubrique ont été impactées à la hausse par les projets que le marché impose à l'intercommunale tels que Smart Metering et MIG ainsi que par l'assainissement des sites.

- ▶ **Ainsi le bénéfice de l'activité "électricité" s'élève à 34 225 376,35 € pour 25 879 414,31 € en 2009 par rapport à un chiffre d'affaires de 192 445 677,74 € pour 194 978 711,54 € en 2009.**

Ce bénéfice se répartit à raison de 14 217 356,32 € pour le secteur "Chaussée" et de 20 008 020,03 € pour le secteur "Quai".

- ▶ **La politique de dividende consiste à octroyer aux communes prises globalement un revenu comprenant la redevance de voirie Sibelga et le dividende Interfin permettant d'assurer un équilibre entre les revenus octroyés à l'issue du présent exercice et les revenus octroyés précédemment. Ceci implique la distribution par Sibelga d'un dividende globalement conforme aux projections budgétaires et tarifaires. Il n'y a pas de proposition de mouvements au niveau des réserves disponibles.**

1.2. Activité "gaz"

- ▶ **Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.**

Elle porte sur 416 916 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 10.971.249.266 kWh, ce qui correspond à une progression de 1,98%.

Les degrés-jours de l'exercice sont de 2703 pour 2212 l'exercice précédent. Par rapport à la normale saisonnière de 2415, ils sont en excédent de 11,93%.

Précisons d'une part que des corrections à la baisse relatives à des exercices antérieurs ont été apportées en 2010, d'autre part, comme pour l'activité "électricité", l'énergie en compteur n'a pas été prise en compte à ce stade-ci.

Les quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 117 169 542,85 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 11 544 902,94 €), ce qui constitue une augmentation accentuée par le blocage des tarifs au niveau 2008 durant les 9 premiers mois de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par les autres produits d'exploitation, doit permettre de couvrir les charges.



► Les commentaires relatifs aux charges d'exploitation sont les mêmes que pour l'activité "électricité".

► Le résultat d'exploitation s'élève à 32 134 166,23 € contre 20 469 879,29 € en 2009.

► Le résultat financier constitue une charge. Celui-ci s'élève à 1 571 912,25 € contre un produit de 1 166 021,23 € en 2009.

Cette situation résulte du déficit structurel d'autofinancement qui impacte négativement la trésorerie. Précisons également que les taux d'intérêt ont été historiquement bas au cours de l'exercice écoulé, ce qui réduit l'impact négatif.

► Le résultat exceptionnel

Il constitue une charge de 2 935 241,09 € par rapport à 1 367 291,06 € au cours de l'exercice précédent. Les mêmes remarques que pour l'activité "électricité" s'imposent.

► Ainsi, le bénéfice de l'activité "gaz" s'élève à 23 716 521,20 € pour 17 219 705,84 € en 2009, par rapport à un chiffre d'affaires de 120 729 243,16 € pour 112 257 295,88 € en 2009.

Ce bénéfice se répartit à raison de 10 581 494,60 € pour le secteur "Chaussée" et de 13 135 026,60 € pour le secteur "Quai".

► La politique de dividende vise à octroyer aux communes prises globalement un revenu au minimum équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. La distribution des résultats de l'exercice pour l'activité "gaz" permet de rencontrer cet objectif avec la distribution par Sibelga d'un dividende conforme aux prévisions budgétaires et tarifaires. Il n'y a pas de proposition de mouvements par rapport aux réserves disponibles.

2. DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

Un règlement transactionnel entre Sibelga, Electrabel et ECS est intervenu au 17 mars 2011. Il porte sur des litiges commerciaux relatifs aux marchés captif et libéralisé. Etant donné la couverture des risques, l'impact résultat est positif pour Sibelga. Le cash out est de 1 423 569,80 €.

3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Le projet "Smart Metering" fait actuellement l'objet d'un "business case" qui doit être déposé à l'attention du Gouvernement bruxellois. En fonction des orientations prises, il aura un impact significatif sur les programmes d'investissements futurs.

4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

Néant.

5. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ.

Néant.

6. LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE REPORTÉE OU LE COMPTE DE RÉSULTATS FAIT APPARAÎTRE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE.

Néant.



7. TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU PRÉSENT CODE.

Néant.

8. L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIÉTÉ.

L'intercommunale disposant encore en cours d'exercice d'excédents de trésorerie a suivi une politique de type "bon père de famille" qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA).

La trésorerie de l'intercommunale, souffrant d'un déficit structurel d'autofinancement, a été refinancée en cours d'exercice par un programme de billets de trésorerie. Celle-ci a aussi bénéficié de l'augmentation de capital (part E) intervenue au 1^{er} décembre 2010 pour un montant de 10 000 000,00 €.

Ceci termine nos commentaires par rapport aux comptes annuels 2010.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

V. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

ÉLECTIONS

Vous aurez à procéder, au cours de cette assemblée, à l'élection:

- ▶ d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Emmanuel VERHEGGHEN, démissionnaire; la société associée a désigné Monsieur Bernard PHILIPPART DE FOY pour le remplacer.
- ▶ d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Christophe DUPONT, démissionnaire; la société associée a désigné Monsieur Marc FRANCHIMONT pour le remplacer.

DÉCHARGE

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2010.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2011.

Bruxelles, le 2 mai 2011

Le Conseil d'administration





RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

*Rapport du Collège des commissaires
à l'assemblée générale des associés
du 20 juin 2011*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2010.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, Commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

Bruxelles, le 5 mai 2011
Le Collège des commissaires

RAPPORT DU COMMISSAIRE- RÉVISEUR

*Rapport du Commissaire-réviseur sur
les comptes annuels au 31 décembre
2010 de la S.C.R.L. Sibelga à
l'assemblée générale du 20 juin 2011*



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1 366 613 928,23 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 57 941 897,55 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels, à l'exception des risques et incertitudes au-delà de ceux couverts par les provisions constituées. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- L'exercice 2010 se caractérise comme le quatrième exercice de libéralisation complète et il reste des incertitudes sur certains postes comptables, notamment de provisions. L'approche du Conseil d'administration dans le traitement de ces comptes a été celle du principe de précaution à un niveau normalement suffisant pour assurer l'absence de pertes exceptionnelles sur les postes concernés au terme de l'exercice suivant.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

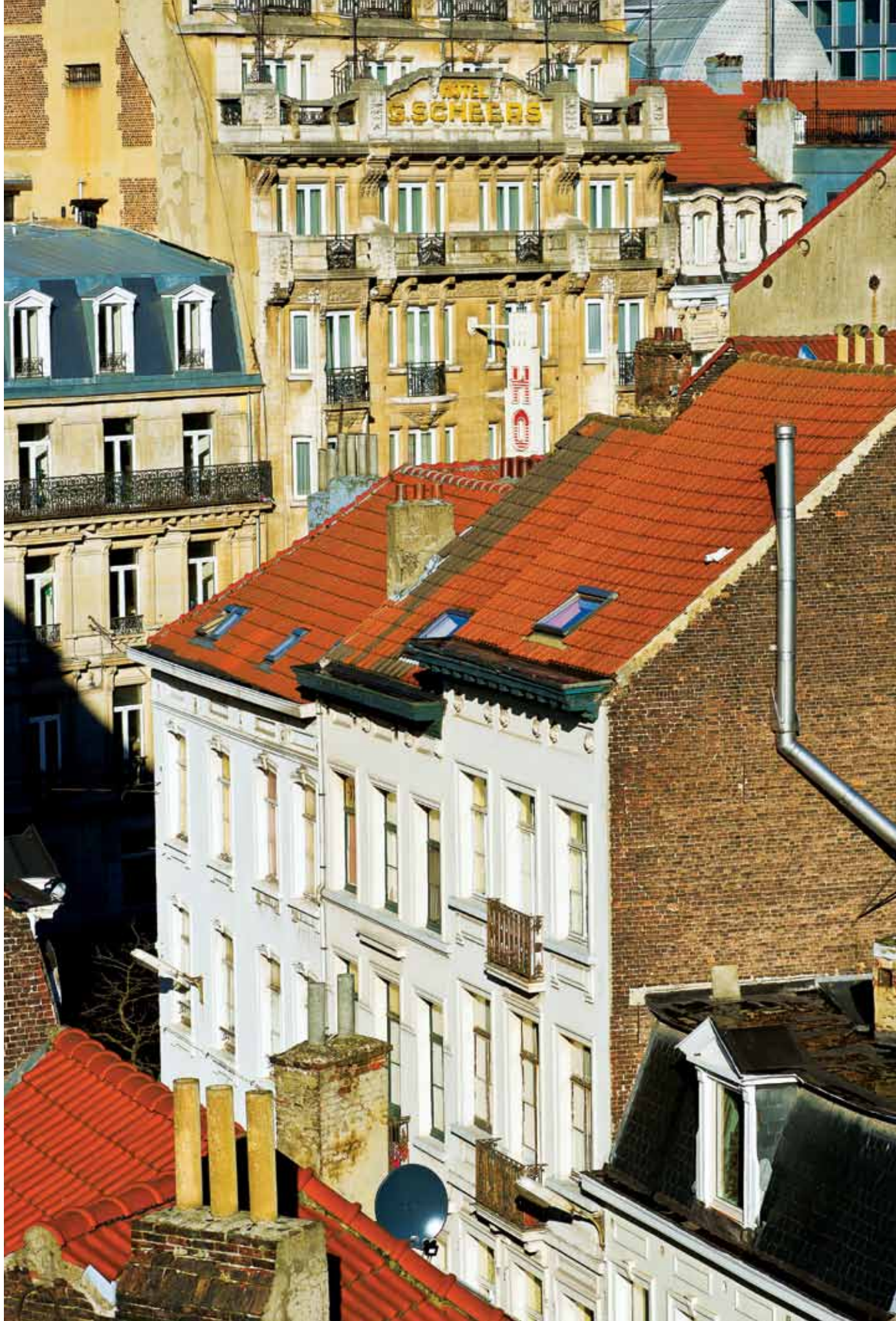
Bruxelles, le 5 mai 2011

Alain Serckx

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.
Représentée par son gérant,
Alain Serckx, réviseur d'entreprises

Fernand Maillard

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.
Représentée par son gérant,
Fernand Maillard, réviseur d'entreprises



COMPTES ANNUELS

Bilan	72
Compte de résultats	76
Affectations et prélèvements	77
Analyse des résultats de l'activité	77
Annexe	79
Bilan social	99
Règles d'évaluation	102

BILAN

ACTIF

	2010 EUR	2009 EUR
ACTIFS IMMOBILISÉS	1 068 169 351,20	805 990 346,42
III. Immobilisations corporelles	1 063 975 978,29	801 796 001,72
A. Terrains et constructions	50 018 722,13	37 719 791,53
B. Installations, machines et outillage	993 428 086,14	743 319 779,07
C. Mobilier et matériel roulant	20 260 627,17	20 426 472,23
E. Autres immobilisations corporelles	268 542,85	329 958,89
IV. Immobilisations financières	4 193 372,91	4 194 344,70
A. Entreprises liées	4 192 459,58	4 192 459,58
1. Participations	4 192 459,58	4 192 459,58
C. Autres immobilisations financières	913,33	1 885,12
1. Actions et parts	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraire	625,00	1 596,79
ACTIFS CIRCULANTS	298 444 577,03	292 309 258,92
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	9 975 650,38	9 070 687,96
A. Stocks	7 110 750,13	6 920 379,68
1. Approvisionnements	7 110 750,13	6 920 379,68
B. Commandes en cours d'exécution	2 864 900,25	2 150 308,28
VII. Créances à un an au plus	105 005 803,31	93 637 218,97
A. Créances commerciales	95 946 505,14	83 304 943,25
B. Autres créances	9 059 298,17	10 332 275,72
VIII. Placements de trésorerie	21 340 566,22	11 662 831,84
B. Autres placements	21 340 566,22	11 662 831,84
IX. Valeurs disponibles	3 689 755,90	4 887 727,26
X. Comptes de régularisation	158 432 801,22	173 050 792,89
TOTAL DE L'ACTIF	1 366 613 928,23	1 098 299 605,34

COMMENTAIRE DE L'ACTIF

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées - Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158 400,00 / € 158 400,00), Sibelga Operations (€ 18 800,00 / € 18 800,00) et Brussels Network Operations (€ 4 018 228,00 / € 4 018 228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2.968,42 / € - 2.968,42).

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire
Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks - Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité "Accès & Transit" (€ 52 584 007,17 / € 45 386 658,01).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 42 395 436,94 / € 35 074 497,25).
- Créances douteuses pour travaux divers (€ 377 129,34 / € 495 358,48).
- Acompte sur acquisition d'immobilisations corporelles (€ 0,00 / € 2 000 000,00).
- Divers montants restant à régulariser (€ 589 931,69 / € 348 429,51).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19/07/2001 (€ 3 583 402,22 / € 3 530 552,99).
- Montants de T.V.A. (€ 4 111 204,46 / € 5 173 274,93), d'O.N.S.S. (€ 0,00 / € 477 187,35), de cotisations sur l'énergie (€ 2 530,23 / € 2 585,30) et de précomptes restant à récupérer (€ 10 687,92 / € 10 713,63).
- Régularisation de l'impôt des personnes morales à charge de la société privée associée (€ 4 991,92 / € 64 991,93).
- Cotisations fédérales électricité restant à récupérer (€ 370 013,04 / € 204 699,94).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 731 788,06 / € 639 126,13).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 166 920,61 / € 166 920,61).
- Divers montants restant à récupérer (€ 77 759,71 / € 62 222,91).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 135 095 428,05 / € 148 633 968,81).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées (€ 1 177 157,98 / € 632 861,91).
- Charges payées d'avance (€ 192 304,98 / € 133 227,06).
- Produits acquis relatifs essentiellement au bonus-malus CREG (€ 21 967 910,21 / € 23 650 735,11).

PASSIF

	2010 EUR	2009 EUR
CAPITAUX PROPRES	912 046 255,70	676 504 851,41
I. Capital	554 798 977,08	428 237 826,32
A. Capital souscrit	554 798 977,08	428 237 826,32
II. Primes d'émission	10 112 499,07	10 112 499,07
III. Plus-values de réévaluation	255 645 618,51	35 321 409,00
IV. Réserves	91 489 161,04	202 833 117,02
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	91 287 683,74	86 070 426,22
2. Autres	91 287 683,74	86 070 426,22
D. Réserves disponibles	0,00	116 561 213,50
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	113 754 617,53	90 956 214,95
VII. A. Provisions pour risques et charges	113 754 617,53	90 956 214,95
4. Autres risques et charges	113 754 617,53	90 956 214,95
DETTES	340 813 055,00	330 838 538,98
VIII. Dettes à plus d'un an	129 534 300,57	148 022 906,50
A. Dettes financières	18 501 811,42	24 892 039,31
4. Établissements de crédit	18 501 811,42	24 892 039,31
D. Autres dettes	111 032 489,15	123 130 867,19
IX. Dettes à un an au plus	181 003 837,56	180 726 325,36
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	21 546 613,01	21 225 973,36
B. Dettes financières	0,00	20 000 000,00
1. Établissements de crédit	0,00	20 000 000,00
C. Dettes commerciales	76 647 177,35	71 344 277,03
1. Fournisseurs	76 647 177,35	71 344 277,03
D. Acomptes reçus sur commandes	1 712 064,39	2 030 044,65
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	565 887,77	85 465,98
1. Impôts	565 887,77	85 465,98
F. Autres dettes	80 532 095,04	66 040 564,34
X. Comptes de régularisation	30 274 916,87	2 089 307,12
TOTAL DU PASSIF	1 366 613 928,23	1 098 299 605,34

COMMENTAIRE DU PASSIF

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 16 425 734 parts sociales A (€ 258 237 177,08 / € 428 237 826,32) et 2 965 618 parts sociales E (€ 296 561 800,00 / € 0,00).

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10% de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 79 880 007,12 / € 74 662 749,60).
- Réserve "Fonds d'Éclairage Public" secteur Chaussée Électricité (€ 11 407 676,62 / € 11 407 676,62).

D. Réserves disponibles

En 2009, réserves constituées pour couvrir l'incidence d'éléments défavorables pouvant se présenter et assurer l'autofinancement des investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités "Supply" pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 10 287 343,99 / € 11 169 848,71).
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes,

bris de scellés et compteurs oubliés (€ 18 638 683,63 / € 9 908 749,90).

- Provision "Rest-term" destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 17 096 431,80 / € 9 681 631,57).
- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.[g] 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5 379 552,27 / € 5 327 264,84).
- Provision constituée pour couvrir le risque "Réconciliation" pour les exercices 2004 à 2006 (€ 31 639 070,65 / € 31 639 070,65).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 7 444 273,71 / € 1 645 341,09).
- Provision affectée au projet "Smart Metering" (€ 0,00 / € 271 966,91).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1 654 543,49 / € 1 654 543,49).
- Provision constituée pour couvrir la régularisation de la cotisation énergie sur la consommation d'Éclairage Public (€ 0,00 / € 436 269,15).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94 612,50 / € 94 612,50).
- Provision constituée en vue de couvrir le risque réglementaire (€ 21 520 105,49 / € 19 126 916,14).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières - Établissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

D. Autres dettes

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance.

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant:

- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€ 9 448 234,97 / € 9 011 096,20);
- sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 12 098 378,04 / € 12 214 877,16).

B.1. Dettes financières - Établissements de crédit

En 2009, billets de trésorerie émis via Dexia Banque.

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 1 177 157,98 / € 632 861,91) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 534 906,41 / € 1 397 182,74).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre:

- la régularisation de la charge fiscale touchant les dividendes de la société associée (€ 565 887,77 / € 70 604,62);
- le précompte professionnel (€ 0,00 / € 14 267,54);
- les autres surcharges sur vente d'électricité (€ 0,00 / € 593,82).

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent:

- les dividendes restant à payer aux associés (€ 60 922 616,65 / € 43 099 120,15);
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9 706 594,26 / € 9 636 663,44);
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 5 940 942,85 / € 9 517 181,48);
- le solde du produit du "droit article 26" de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 restant à payer à l'IBGE (€ 763 421,78 / € 728 587,89);
- les surcharges sur ventes d'énergie restant à payer (€ 0,00 / € 3 332,98);
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 40 478,24 / € 34 445,68);
- le solde du 1^{er} "Fonds Éclairage Public" (€ 3 978,44 / € 3 978,44);
- divers montants restant à payer (€ 3 154 062,82 / € 3 017 254,28).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend:

- les provisions pour charges financières (€ 473 198,68 / € 540 265,39);
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 13 681 896,86 / € 1 357 205,44);
- les soldes non maîtrisables pour exercices réglementaires en cours (bonus-malus CREG) (€ 15 965 546,85 / € 0,00);
- divers montants restant à régulariser (€ 154 274,48 / € 191 836,29).

COMPTE DE RÉSULTATS

	2010 EUR	2009 EUR
I. Ventes et prestations	382 371 253,95	347 702 648,50
A. Chiffre d'affaires	313 428 609,32	307 236 018,42
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	714 591,97	188 408,82
D. Autres produits d'exploitation	68 228 052,66	40 278 221,26
II. Coût des ventes et des prestations	-309 654 910,89	-297 638 138,34
A. Approvisionnements et marchandises	33 232 623,46	42 126 463,62
1. Achats	33 569 159,74	41 532 438,48
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-336 536,28	594 025,14
B. Services et biens divers	208 012 171,83	180 047 642,35
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	21 996,09	4 017 840,28
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	39 825 380,49	42 010 733,96
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	146 165,83	0,00
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	18 153 941,59	24 635 631,85
G. Autres charges d'exploitation	10 262 631,60	4 799 826,28
III. Bénéfice d'exploitation	72 716 343,06	50 064 510,16
IV. Produits financiers	194 987,84	1 238 346,51
A. Produits des immobilisations financières	6 989,47	8 007,12
B. Produits des actifs circulants	36 903,86	29 202,12
C. Autres produits financiers	151 094,51	1 201 137,27
V. Charges financières	-4 326 026,16	-5 594 234,29
A. Charges des dettes	4 319 851,46	5 590 542,60
C. Autres charges financières	6 174,70	3 691,69
VI. Bénéfice courant avant impôts	68 585 304,74	45 708 622,38
VII. Produits exceptionnels	2 321 596,90	3 221 248,15
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	617 830,80	2 444 044,36
E. Autres produits exceptionnels	1 703 766,10	777 203,79
VIII. Charges exceptionnelles	-8 895 462,86	-5 111 418,79
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	5 262 291,79	0,00
E. Autres charges exceptionnelles	3 633 171,07	5 111 418,79
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	62 011 438,78	43 818 451,74
X. Impôts sur le résultat	-4 069 541,23	-719 331,59
A. Impôts	4 069 541,23	719 331,59
XI. Bénéfice de l'exercice	57 941 897,55	43 099 120,15
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	57 941 897,55	43 099 120,15

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	2010 EUR	2009 EUR
A. Bénéfice à affecter	57 941 897,55	43 099 120,15
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	57 941 897,55	43 099 120,15
C. Affectations aux capitaux propres	116 561 213,50	0,00
2. aux autres réserves	116 561 213,50	0,00
F. Bénéfice à distribuer	-174 503 111,05	-43 099 120,15
1. Rémunération du capital	-174 503 111,05	-43 099 120,15

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

	2010 Électricité EUR	2010 Gaz EUR	2009 Électricité EUR	2009 Gaz EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ				
RÉSULTATS D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation	205 407 391,40	117 603 491,10	186 274 603,01	106 960 744,86
Redevances réseaux GRD	204 199 074,42	117 169 542,85	185 961 871,36	106 289 872,61
Recettes des études	417 561,09	0,00	643 638,40	0,00
Autres produits	790 755,89	433 948,25	-330 906,75	670 872,25
Frais de distribution	-87 502 266,77	-45 041 466,78	-89 448 960,11	-44 414 238,05
Entretien	-18 719 960,26	-10 458 375,65	-14 943 024,26	-10 173 082,33
Services techniques	-28 928 356,93	-18 812 366,72	-27 023 402,21	-13 869 974,02
Services généraux (hors pensions)	-30 269 124,48	-20 708 677,88	-27 590 042,68	-18 265 443,49
Services à la clientèle et commerciaux	-2 491 128,08	-1 864 444,82	-2 594 910,46	-2 901 188,03
Services logistiques	-3 816 707,21	-2 553 410,81	-3 741 367,16	-6 201 390,61
Gestion du système	-5 119 920,96	-4 471 323,21	-5 600 591,54	-3 544 426,16
Mesure et comptage	-11 622 247,21	-7 005 091,06	-9 194 547,84	-5 450 412,79
Redevances de voirie	-22 757 154,88	-11 544 902,94	-24 402 308,17	-11 049 085,53
Redevances diverses	-1 210 657,56	-536 433,90	-1 073 396,71	-580 411,48
Couvertures des pertes réseaux	-10 700 111,48	0,00	-13 696 410,50	0,00
Travaux pour compte de tiers	-1 300 320,59	-42 054,77	-1 154 094,95	-88 914,60
Frais récupérés et transférés	49 433 422,87	32 955 614,98	41 565 136,37	27 710 090,99
Amortissements et désaffectations (régulé)	-26 553 001,54	-19 723 589,68	-25 260 235,81	-18 981 880,42
Pensions (capitaux et rentes)	-13 842 664,93	-10 431 313,94	-14 175 576,31	-10 035 702,43

	2010 Électricité EUR	2010 Gaz EUR	2009 Électricité EUR	2009 Gaz EUR
Obligations de service public (OSP)	-19 932 035,31	-7 011 689,97	-18 247 997,18	-6 155 980,58
Charges	-36 581 771,14	-7 011 689,97	-35 096 480,26	-6 155 980,58
Recettes	16 649 735,83	0,00	16 848 483,08	0,00
Activités non régulées	-328 327,92	-204 668,24	-311 271,83	-2 004 030,54
Résultats sur créances irrécouvrables	286 701,47	243 022,99	393 504,57	401 367,18
Bonus-malus CREG	-15 849 830,45	-3 311 497,92	-8 007 523,62	-5 229 683,92
Produits et charges divers	62 096,93	11 878,67	-0,49	141 129,65
RÉSULTATS FINANCIERS				
Intérêts afférents aux emprunts auprès de DEXIA	-669 338,39	-600 640,70	-793 703,94	-755 592,19
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	-202 256,90	355 752,86	-199 473,48	1 404 132,14
Intérêts sur capitaux-pensions	-1 718 610,57	-1 271 520,86	-2 321 251,37	-1 719 303,24
Intérêts sur émission des billets de trésorerie	-46 176,53	-13 564,41	-616,79	-75,07
Produits et charges divers	-381 654,98	-41 939,14	22 946,54	-95 257,94
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS				
Produits et charges divers	-4.502.682,34	-2.935.241,09	-2 043 049,97	-1 367 291,06
Impôts	-1 966,82	-3 910 491,69	-2 595,70	-716 861,16
Bénéfice de l'exercice	34 225 376,35	23 716 521,20	25 879 414,31	17 219 705,84
Dotations aux réserves	7 854 216,29	108 706 997,21	0,00	0,00
Bénéfice à distribuer	42 079 592,64	132 423 518,41	25 879 414,31	17 219 705,84
Dividendes à Interfin	-29 550 702,96	-105 997 924,03	-18 105 212,04	-12 466 693,51
Dividendes à R.D.E.	-10 789,62	-108 869,50	-14 738,64	-125 086,37
Dividendes aux communes associées	-119,29	-299,14	-59,95	-41,99
Dividendes à la société privée	-12 517 980,77	-26 316 425,74	-7 759 403,68	-4 627 883,97

ANNEXE

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxx	60 287 701,79
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	12 513 349,12	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	72 801 050,91	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxx	160 188,52
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	1 083 524,06	
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1 243 712,58	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxx	22 728 098,78
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1 297 942,58	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	24 026 041,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-22	50 018 722,13	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxx	1 226 608 894,22
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	65 848 206,69	
Cessions et désaffectations	8172	14 752 597,90	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 277 704 503,01	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxx	83 502 597,14
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	171 005 129,41	
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	254 507 726,55	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxx	566 791 712,29
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	31 933 539,51	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	59 941 108,38	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	538 784 143,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-23	993 428 086,14	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxx	49 964 614,24
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6 257 623,43	
Cessions et désaffectations	8173	2 418 640,19	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	53 803 597,48	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxx	29 538 142,01
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6 418 241,45	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	2 413 413,15	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	33 542 970,31	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-24	20 260 627,17	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxx	1 251 052,01
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	164 353,88	
Cessions et désaffectations	8175	537 121,04	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	878 284,85	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxx	921 093,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	175 656,95	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	487 008,07	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	609 742,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-26	268 542,85	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxx	4 195 428,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 195 428,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxx	2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-280	4 192 459,58	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxx	288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-284	288,33	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxx	1.596,79
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	971,79	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[285/8]	625,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
1) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 565 793 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	6 336	99		31/12/2010	EUR	162 458,76	1 803,95
2) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870 681 304 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	752	99		31/12/2010	EUR	16 506,36	1 778,64
3) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881 278 355 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Fixe	98	98		31/12/2010	EUR	19 462,73	2 034,23

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	5 373 534,82	5 318 889,34
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	5 373 534,82	5 318 889,34
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis:			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	15 967 031,40	6 343 942,50

COMPTES DE RÉGULARISATION

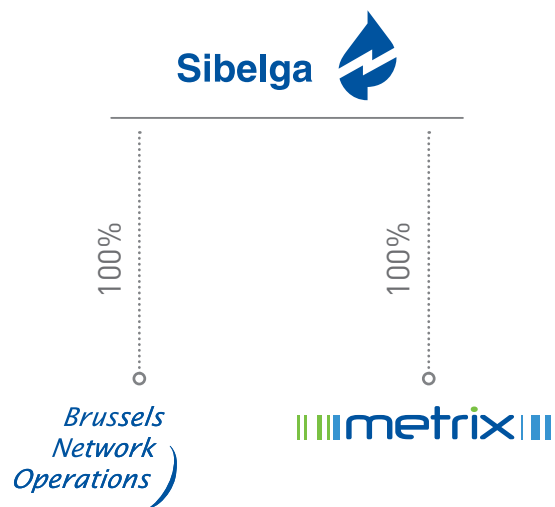
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

1) Frais de gestion pour capitaux pensions liquidés	123 130 867,19
2) Frais de gestion pour rentes capitalisées liquidées	11 964 560,86
3) Bonus-malus CREG	21 963 894,28
4) Énergie en compteurs	1 177 157,98

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ÉTAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxx	428 237 826,32
Capital souscrit au terme de l'exercice	-100	554 798 977,08	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
1) Réduction de valeur des parts A		-170.000.649,24	
2) Augmentation de capital (parts E)		296.561.800,00	2.965.618
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) Parts A		258 237 177,08	16 425 734
2) Parts E		296 561 800,00	2 965 618
Actions nominatives	8702	xxx	19 391 352
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	xxx	
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	-101		xxx
Capital appelé, non versé	8712	xxx	
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721		
Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731		
Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de conversion			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
Montant du capital à souscrire	8741		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de souscription			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
Montant du capital à souscrire	8746		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Capital autorisé non souscrit	8751		
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts	8761	77 214	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	77 214	
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771		
Nombre de parts détenues par les filiales	8781		

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES,
TELE QU'ELLE RÉSUITE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Exercice

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF
SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

1) Prov. réconciliation 2004-2006	31 639 070,65
2) Prov. créances irrécouvrables et recouvrement	28 926 027,62
3) Prov. Rest-Term	17 096 431,80
4) Prov. selon recommandation C.C.[gaz] 2003/13	5 379 552,27
5) Prov. risque réglementaire	21 520 105,49
6) Prov. assainissement sites	7 444 273,71

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	9 448 234,97
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	9 448 234,97
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	12 098 378,04
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	[42]	21 546 613,01
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	10 449 098,34
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	10 449 098,34
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	45 402 856,62
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	55 851 954,96
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	8 052 713,08
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	8 052 713,08
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	65 629 632,53
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	73 682 345,61

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	565 887,77
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
1) Primes URE/URG		13 681 896,86
2) Bonus/malus CREG		15 965 546,85

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		34,8
Nombre effectif d'heures prestées	9088		53 319
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		2 368 026,14
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		887 976,45
Primes patronales pour assurances extralégales	622		609 306,86
Autres frais de personnel	623		130 714,74
Pensions	624	21 996,09	21 816,09
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	146 165,83	
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	37 404 596,47	34 548 958,38
Utilisations et reprises	9116	19 250 654,88	9 913 326,53
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	25 231,88	16 164,26
Autres	641/8	10 237 399,72	4 783 662,02
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		0,1
Nombre effectif d'heures prestées	9098	12	184
Frais pour l'entreprise	617	211,91	2 665,21

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
1) Plus-values sur placements		139 467,13	1 186 663,40
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances			
	653		
Provisions à caractère financier			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
		Exercice	
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
1) Remboursement cotisation énergie		1 463 190,00	
2) Projets MIG4 et Smart Metering		240 576,10	
Ventilation des autres charges exceptionnelles			
1) Assainissement sites		963 567,38	
2) Projets MIG et Smart Metering		2 668 350,88	
3) Cotisation énergie		1 252,81	

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice	
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	4 069 541,22	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	3 503 653,45	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136		
Suppléments d'impôts estimés	9137	565 887,77	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	0,01	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	0,01	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140		
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice	
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
Autres latences actives			
Latences passives	9144		
Ventilation des latences passives			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:			
À l'entreprise (déductibles)	9145	64 466 818,56	67 309 647,74
Par l'entreprise	9146	103 023 167,03	94 696 371,13
Montants retenus à charge de tiers, au titre de:			
Précompte professionnel	9147	48 922,37	1 155 627,77
Précompte mobilier	9148	8 509 058,09	2 801 415,59

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Garanties pluriannuelles données à diverses communes
Garanties données par divers fournisseurs
Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale
Engagements de la clientèle pour les appareils en location
Garanties locatives
Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge
Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	4 192 459,58	4 192 459,58
Participations	-280	4 192 459,58	4 192 459,58
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	140,39	377 250,95
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	140,39	377 250,95
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	23 128 354,90	19 371 280,46
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371	23 128 354,90	19 371 280,46
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	5 311,44	5 078,24
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	-282	0	0
Créances subordonnées	9272	0	0
Autres créances	9282	0	0
Créances	9292	1 428 391,94	1 125 543,61
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	1 428 391,94	1 125 543,61
Dettes	9352	134 717 290,79	148 066 986,19
À plus d'un an	9362	111 032 489,15	123 130 867,19
À un an au plus	9372	23 684 801,64	24 936 119,00

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de la société.

RELATIONS FINANCIÈRES

AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	368 437,05
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	7 583,52

AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	26 674,80
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la raison suivante:

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

En référence à l'article 113 §2- 2° nous déclarons que la SCRL INTERFIN détenant 70% des parts matérielles du capital social de Sibelga consolide par la méthode d'intégration globale les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INTERFIN SRCL

BE 0222.944.897
Quai des Usines 16,
1000 Bruxelles-ville, Belgique

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation:

INTERFIN SRCL

BE 0222.944.897
Quai des Usines 16,
1000 Bruxelles-ville, Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 326

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100				34,8 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101				53 319 (T)
Frais de personnel	102				4 017 840,28 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxx	xxx		

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
À la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et par niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151	12	
Frais pour l'entreprise	152	211,91	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires:

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la T.V.A. non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers:

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement desdites installations.

Amortissements:

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants:

- 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
- 2% sur les câbles basse et moyenne tension repris sous la rubrique III B
- 2% sur les canalisations basse et moyenne pression reprises sous la rubrique III B
- 10% sur les compteurs " Automatic Meter Reading " repris sous la rubrique III B
- 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
- 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- 20% sur le matériel roulant repris sous la rubrique III C
- 33,33% sur le matériel informatique repris sous la rubrique III C
- 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles:

Jusqu'en fin 2009, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité de Sibelga s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché

de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à Sibelga d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux ("WACC: weighted average cost of capital") déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce, quelle que soit la structure financière réelle du GRD.

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées (RAB), majorée ou réduite du fonds de roulement.

La valeur initiale des capitaux investis (iRAB) a été déterminée sur base d'un inventaire technique des immobilisations corporelles valorisées à leur valeur économique au 31.12.2001 pour les immobilisations corporelles électricité et au 31.12.2002 pour les immobilisations corporelles gaz.

Les arrêtés tarifaires imposent que la RAB évolue selon la formule suivante:
 $RAB_n = iRAB + \text{investissements}$
 $n - \text{amortissements } n - \text{désaffectations } n$

La CREG exige de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD.

Sibelga a décidé de comptabiliser à partir de 2010 la RAB dans ses comptes et a, pour cette raison:
→ annulé les plus-values historiques dans ses comptes,
→ comptabilisé la différence entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles (non réévaluée) au 31/12/2009. Cette différence dénommée plus-value RAB est comptabilisée dans des rubriques séparées des immobilisations corporelles.

L'article 5 §1^{er} de l'A.R. du 2 septembre 2008 stipule que la partie de la plus-value RAB relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée doit être déduite annuellement de la RAB. Cette déduction de la plus-value "est reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire (2009-2012). À l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les quatre années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire".

Sibelga applique cette disposition à partir de l'exercice comptable 2010.

2. STOCKS

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré.

Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non movimentés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique:

→ s'ils sont non utilisables, ils seront rebutés à 100%;

→ s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

Dans les autres cas, les articles conservent leur valeur d'origine.

3. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie, travaux et divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (Autres charges d'exploitation II/G); lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration.

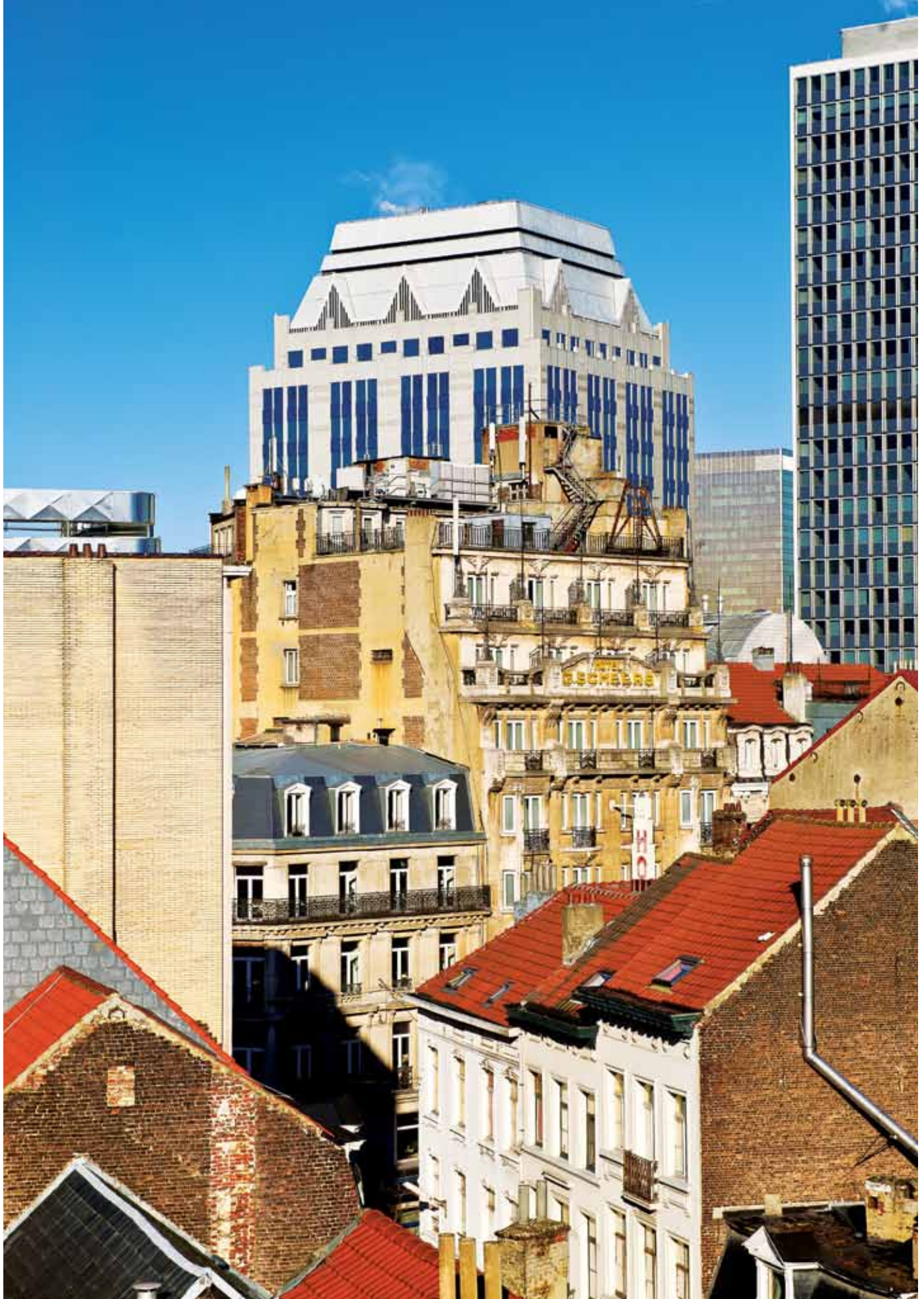
5. DETTES À PLUS D'UN AN ET DETTES À UN AN AU PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

6. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.



LEXIQUE

UNITÉS DE MESURE

A - ampère
unité d'intensité du courant électrique

V - volt
unité de la tension électrique

BT - basse tension (230 et 400 V)

HT - haute tension (36 à 220 kV)

W - watt
unité de puissance électrique

Wh - wattheure
unité de consommation d'énergie

bar
unité de mesure de pression

BP - basse pression (< 100 mbar)

MP - moyenne pression (> 100 mbar)

Préfixes multiplicateurs

m - milli = un millième

k - kilo = mille

M - méga = un million

G - giga = un milliard

T - téra = mille milliards

MARCHÉ

Adresse de fourniture

Adresse au niveau de la voirie où peuvent être situés un ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Code EAN (European Article Numbering)

Numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Branchement

Ensemble des installations électriques ou gazières, compteur compris, reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Client protégé

Consommateur résidentiel d'électricité et/ou de gaz naturel en difficulté de paiement de factures d'énergie qui a obtenu le statut lui permettant de continuer à bénéficier d'une quantité limitée d'énergie par le fournisseur de dernier ressort, en l'occurrence Sibelga.

GRD

Gestionnaire de réseaux de distribution.

GRT

Gestionnaire du réseau de transport.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz ou de l'électricité à des clients finals en utilisant les réseaux de transport et de distribution.

Brugel

Bruxelles Gaz Électricité

Commission de régulation pour le gaz et l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles Environnement

Administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale (ex-IBGE).

CREG

Commission de régulation de l'électricité et du gaz.
Régulateur fédéral du marché de l'énergie.

Clearing house

Plate-forme d'échange pour les acteurs du marché de l'énergie, où sont rassemblées toutes les données et où sont enregistrées toutes les transactions relatives à un point de fourniture.

Paquet énergie

Ensemble de mesures (directives et règlements) adoptées par la Commission européenne pour libéraliser le marché européen de l'énergie.

AUTRES

Atlas

Application cartographique associée à une grande base de données de toutes les infrastructures de réseaux.

Certificat vert (CV)

Titre octroyé pour la production d'électricité dite verte (cogénération, installation utilisant des sources d'énergie renouvelable). Chaque CV correspond à une économie de 217 kg de CO₂. En Région de Bruxelles-Capitale, il est délivré par Brugel.

Cogénération

Production combinée de chaleur et d'électricité.

Colonne montante

Canalisation du réseau de gaz montant du rez-de-chaussée aux étages supérieurs, où se trouve chaque compteur.

Incident fluide

Accident du travail relatif au fluide électrique ou au fluide gaz

Smart grid

Réseau de transport et de distribution d'électricité équipé de la technologie informatique permettant l'échange d'informations et l'envoi d'instructions entre les consommateurs d'énergie, les producteurs - y compris les productions décentralisées d'énergie renouvelable - et le gestionnaire de réseaux en vue d'optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande.

Smart metering

Appareillage électronique composé d'une unité métrologique de mesures de grandeurs physiques, d'une unité programmable de traitement, de stockage et d'échange de l'information. L'utilisation de cette technologie avancée permet de déterminer de manière plus détaillée et plus fréquente la consommation énergétique d'un point de fourniture, et de réaliser à distance certaines opérations sur les compteurs (ouverture, limitation de puissance....).

Taux de fréquence

Mesure du nombre d'accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (nombre d'accidents x 1 000 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

Taux de gravité

Mesure de la gravité des accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée (durée d'incapacité x 1 000 / nombre d'heures d'exposition aux risques).

BRUXELLES VUE DES TOITS

La grande majorité des photos que vous avez pu découvrir au fil de ces pages ont été prises au départ de sites accessibles au public.

Si vous voulez profiter de ces magnifiques panoramas de Bruxelles, un jour de beau temps, voici la liste des lieux d'où ont été prises les photos qui illustrent ce rapport.

BASILIQUE DE KOEKELBERG

La coupole de la basilique est accessible au public moyennant un droit d'entrée de 4 euros.

Vue à 360° sur Vilvorde, Bruxelles-ville, le quartier Manhattan et vers l'autoroute de la mer, au-delà du ring.

Photos: couverture et pages 4, 36, 50/51, 52, 62, 64

PARKING 58

Situé au numéro 1 de la rue de l'Evêque, au cœur de Bruxelles. Accessible à pied ou en voiture, le dernier étage en terrasse offre un point de vue reconnu sur la place Sainte-Catherine et le centre de Bruxelles.

Photos: pages 24, 26, 27, 58, 59

PARKING DE L'INNO

Au dessus de l'Inno rue Neuve, il nous permet d'admirer le centre de Bruxelles jusqu'à la Basilique, le quartier Manhattan, la Tour des Finances et la cathédrale Sainte-Gudule.

Photos: pages 12, 17, 70, 71, 103

PARKING MONNAIE

Situé rue d'Arenberg, ce parking comporte un dernier étage en terrasse proche du centre ville. On y découvre les toits de maisons séculaires ainsi qu'une vue insolite sur la cathédrale Sainte-Gudule et la tour des Finances.

Photos: pages 20, 32, 37, 56

AVENUE DE LA COURONNE

À l'endroit où l'avenue de la Couronne surplombe la rue des Cygnes et la rue Gray, on bénéficie d'une vue dominante sur les maisons environnantes en direction de la place Flagey d'une part et du Cinquantenaire d'autre part.

Photos: pages 6/7, 13, 66

HÔTEL DE VILLE DE BRUXELLES

C'est sans doute de la tour de l'hôtel de ville que le contraste entre les styles architecturaux est le plus surprenant.

Tous ces bâtiments que l'on ne voit habituellement que dans l'environnement clos de la grand-place nous apparaissent soudain sur fond des tours du quartier Nord.

Photos: pages 61, 68

PLACE POELAERT

C'est le deuxième point de vue qui ne nécessite pas de gravir des marches ou de prendre l'ascenseur. La place Poelaert domine le quartier des Marolles et Bruxelles-ville, et offre un magnifique panorama par temps clair vers la basilique et la tour du Midi.

Photos: page 2, 8, 10, 15, 30, 31, 34, 35

RESTAURANT DU MIM

Le musée des instruments de musique situé rue Montagne de la Cour dispose d'un restaurant avec vue panoramique sur le centre historique de Bruxelles et sur le mont des Arts.

Malheureusement, la terrasse à l'air libre est située à l'opposé et la vue la plus intéressante n'est possible qu'à travers les vitres du restaurant.

Photo: page 11

BOULEVARD DE DIXMUDE 40

À l'angle du boulevard de Dixmude et de la place Saintelette, cet immeuble privé de 10 étages avec coupole surplombe la petite ceinture et offre un point de vue privilégié sur le quartier Nord et le centre-ville en direction du palais de justice. La photo de couverture du rapport 2008 a également été réalisée depuis cet endroit.

Photos: page 16, 21, 22

COUPOLE DU PALAIS DE JUSTICE

S'élevant à plus de 100 mètres, cet endroit offre une vue panoramique saisissante sur le quartier des Marolles, Bruxelles-ville et la commune d'Ixelles.

Des visites de groupe sont organisées et nécessitent une inscription préalable au service de l'entretien du bâtiment.

Photos: pages 38/39, 63, 65

CINQUANTENAIRE

Par le musée de l'armée situé à son pied, on peut accéder gratuitement au sommet des arcades du Cinquantenaire. La vue est magnifique sur le parc environnant et offre un point de vue superbe sur le quartier européen et les tours du quartier Nord.

À l'opposé, on découvre l'aspect majestueux de l'avenue de Tervuren et du rond-point Montgomery et on peut voir presque toute la commune d'Etterbeek.

Photos: page 14, 18, 28, 29

Accueil clientèle

Rue des Poissonniers 13
1000 Bruxelles
Tél.: 02 549 41 00

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30
et le vendredi de 8h à 15h45

Numéros d'urgence

Odeur gaz (24h/24): 02 274 40 44

Pannes d'électricité (24h/24)
et pannes d'éclairage public: 02 274 40 66

Siège social

Sibelga s.c.r.l.
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles
RPM/TVA: BE (0) 222.869.673

Colophon

La réalisation de ce rapport annuel a été
coordonnée par le département Communication

Rédaction du rapport d'activités
Clarisse Poncelet

Design
www.imageplus.be

Photos
Emmanuel Manderlier

Impression
www.bietlot.be

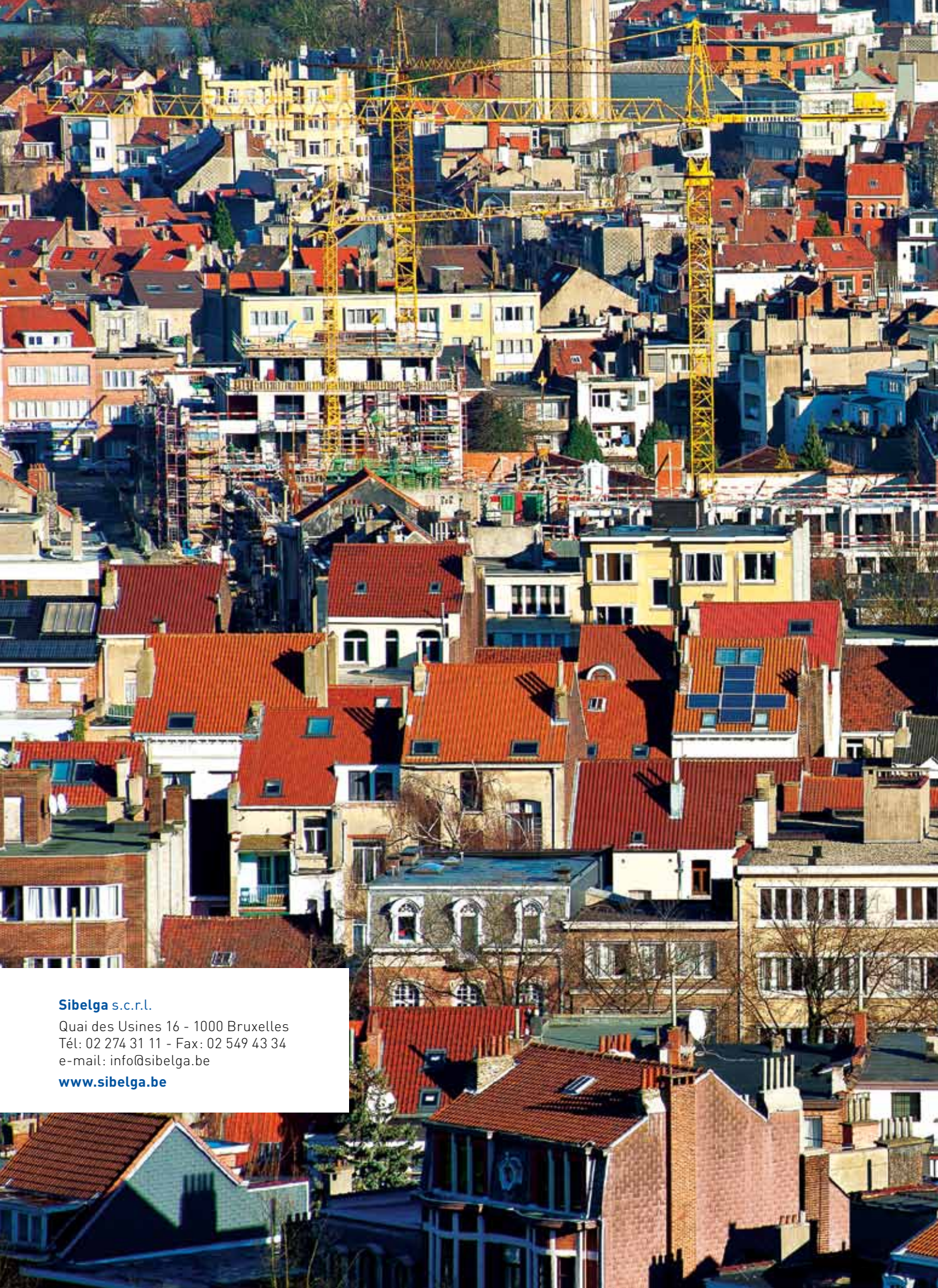
Éditeur responsable
Philippe Massart
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles



Mixed Sources

Product group from well-managed
forests, controlled sources

www.fsc.org Cert no. SGS-COC-003720
© 1996 Forest Stewardship Council



Sibelga s.c.r.l.

Quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles

Tél: 02 274 31 11 - Fax: 02 549 43 34

e-mail: info@sibelga.be

www.sibelga.be